



Prêt à relever le défi de l'ouverture des marchés

Le secteur primaire
vaudois

Une étude de l'Observatoire BCV
de l'économie vaudoise



Mars 2010

05	Introduction
07	Avant-propos
08	La politique agricole suisse évolue dans un environnement en mutation
19	L'agriculture vaudoise à la croisée des chemins
27	Le leadership vaudois dans les grandes cultures
30	La filière du bétail
35	Le marché laitier vaudois
39	La vitiviniculture
42	L'arboriculture
44	La culture maraîchère
46	La sylviculture
49	Conclusions
51	Sources

Introduction

Cette étude se concentre sur le secteur primaire du canton de Vaud. Ce dernier représente une valeur historique et traditionnelle de notre canton. Pourtant, en termes économiques, il est en perte de vitesse en matière de valeur ajoutée et d'emplois au profit des secteurs secondaire et tertiaire vaudois.

Aujourd'hui, le secteur primaire est engagé dans un processus de profondes mutations structurelles et économiques. Il doit arriver à répondre à la dynamique d'ouverture progressive des frontières à la concurrence étrangère, qui continuera à l'avenir à s'accroître.

L'étude aborde trois thèmes :

1. L'analyse de l'environnement politique et économique dans lequel évolue le secteur primaire, d'abord au niveau suisse puis au niveau vaudois.
2. L'analyse des chiffres et des développements de ces dernières années dans les différentes filières actives dans le canton de Vaud.
3. En conclusion, certaines pistes d'améliorations envisageables pour faire face aux futurs défis qui attendent les différents acteurs du secteur.

Avant-propos

L'agriculture vaudoise est à un tournant de son évolution.

Depuis le début des années 1990, les politiques agricoles fédérales successives ont suscité de vives interrogations chez les spécialistes. Sous la pression internationale, la Confédération doit en effet abandonner les mesures protectionnistes de soutien au marché. Progressivement, elle les remplace notamment par les paiements directs, qui sont des prestations à but principalement écologique.

L'agriculture vaudoise, l'une des principales du pays, n'échappe pas à cette tendance. L'ouverture progressive des marchés, l'arrivée de distributeurs étrangers en Suisse et, avec eux, la crainte de voir les consommateurs helvétiques se tourner vers la concurrence étrangère inquiètent le monde agricole vaudois.

Face à cela, les autorités étudient de meilleurs débouchés pour la production locale. En effet, la question des coûts de production élevés de notre pays ne pourra pas se résorber à court terme, même avec d'importantes économies d'échelle ou grâce à d'autres réductions liées à une plus forte industrialisation de l'agriculture.

Dès lors, il faut analyser les niches de marché dans lesquelles les producteurs pourront prospérer et vendre leurs produits. Il faudra aussi étudier le comportement des consommateurs et les opportunités à saisir. En bref, l'agriculteur suisse ou vaudois doit aujourd'hui faire preuve d'imagination. C'est son esprit d'entreprise qui lui permettra de continuer son activité dans les meilleures conditions.

La BCV n'est pas seulement la Banque des entreprises vaudoises. Elle est aussi très active au côté des exploitations du secteur primaire vaudois, qui représente d'ailleurs 5 % de ses encours de crédit aux entreprises, une proportion plus élevée que la part du primaire à la valeur ajoutée cantonale, qui est d'environ 2 à 3 %.

L'ambition de cette étude est d'offrir une vision claire de la situation exacte actuelle du secteur primaire vaudois. En ce sens, elle est la première du genre à être réalisée sur ce secteur d'activité dans le canton de Vaud. Elle en dresse l'état des lieux, recense les défis qu'il doit relever, énumère ses perspectives de croissance et formule quelques recommandations aux acteurs de cette branche.

Cette étude s'inspire largement du travail de bachelor de son auteur principal¹. Elle est publiée dans le cadre des travaux de l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise. Ce dernier a déjà consacré plusieurs études à des secteurs et branches particulières de l'économie cantonale².

Nous tenons ici à remercier les toutes les personnes³ qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce travail.

1 Lionel Chollet a obtenu en octobre 2009 son bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise à l'école des HEIG-VD à Yverdon-les-Bains.

2 L'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a notamment publié des travaux sur la vitiviniculture, le tourisme, la gestion de fortune, l'immobilier et les hautes technologies vaudois.

3 Il s'agit particulièrement de MM. Willy Gehriger, CEO de la coopérative agricole suisse FENACO, Frederic Brand, chef du Service de l'agriculture du canton de Vaud, Alexis Grandgirard et Pierre-Alexandre David de Migros Vaud, Michel Pellaux du Groupe Cremo, Dominique Favre, Chef de l'office vaudois de la viticulture, Philippe Rossey et Luc Thomas, Prométerre, Werner Streit, agriculteur Bio, M. Guex, agriculteur en coopérative avec trois autres exploitants, M. Perroud, producteur laitier et M. Favre, directeur du Centre collecteur de céréales à Echallens.

1. La politique agricole suisse évolue dans un environnement en mutation

Dès les années 1990, la politique agricole s'est donné de nouveaux objectifs à atteindre par étapes pour que le secteur primaire suisse puisse faire face à l'augmentation prévisible de la concurrence étrangère sur son marché. Les accords de libre-échange et l'évolution de l'opinion publique créent des défis que les acteurs du secteur primaire doivent relever.

A l'origine, entièrement recouverte de forêts comme la plupart des pays européens, la Suisse a défriché ses terres au fil des siècles pour arriver aujourd'hui à une surface agricole utile d'environ un million d'hectares (données pour 2008)⁴. Ce n'est pourtant que vers le début des années 1990 que la politique agricole actuelle est effectivement apparue. Elle a été fondamentalement influencée par les changements importants des politiques agricoles au niveau international et par l'évolution des mentalités au niveau national.

1.1 Le cadre international de la politique agricole suisse

Au niveau international, la politique agricole suisse a pour toile de fond les éléments suivants :

- les négociations agricoles menées depuis 1994 dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – notamment celles du cycle actuel dit de Doha qui dure depuis 2004 – ont largement influencé son évolution récente, en particulier en ce qui concerne les règles d'accès aux marchés ;
- l'accord bilatéral conclu en 1999 et entré en vigueur en 2002 entre la Suisse et la Communauté européenne a amélioré l'accès réciproque aux marchés en réduisant les droits de douane, les subventions à l'exportation et les entraves techniques au commerce ; cet accord a entériné et complété un accord précédent datant de 1972, permettant ainsi de libéraliser les échanges de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'Union européenne ;
- les accords de libre-échange conclus entre la Suisse et différents autres pays tiers, c'est-à-dire hors de l'Union européenne, permettent aussi aux acteurs suisses du secteur primaire de préserver un accès libéralisé aux marchés des pays signataires de tels accords ;

- depuis 2001 et dans le cadre de la politique de développement de la Suisse, des accords agricoles sont aussi conclus avec certains pays dits « les moins avancés » de manière à promouvoir, mais aussi à préserver, les intérêts agricoles suisses.

1.2 La politique agricole suisse a transformé le monde agricole

Jusqu'aux années 1990, le principal objectif des autorités politiques suisses était de garantir l'approvisionnement alimentaire de la population en assurant un revenu équitable aux agriculteurs par le biais des prix garantis. Les agriculteurs suisses produisaient et la Confédération se chargeait de la distribution des produits. Les aspects écologiques ou éthologiques⁵ occupaient alors une place très limitée dans le développement agricole.

Dès le milieu des années 1980, un changement d'attitude de l'opinion publique vis-à-vis de l'agriculture s'est produit : les milieux citadins se sont progressivement désolidarisés des milieux ruraux. Puis, dans les années 1990 et particulièrement dès la réforme agricole de 1992 (voir le tableau 1 page suivante), la stratégie de la Confédération a évolué radicalement.

Jusqu'alors, cette politique encourageait les agriculteurs à produire toujours plus afin d'obtenir le meilleur taux d'auto-approvisionnement. Mais des exigences écologiques et de développement durable ainsi que de nouveaux objectifs d'intérêt public, comme la préservation des paysages ou l'occupation décentralisée du territoire, sont apparus. Globalement, entre le début des années 1990 et aujourd'hui, la politique agricole suisse a donc évolué en trois étapes successives, qui sont résumées dans le tableau 1 ci-contre.

Tableau 1 : Le développement des grands principes des politiques agricoles suisses

Etape 1	Etape 2	Etape 3
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction des paiements directs non liés à la production • Baisse générale des prix • Incitation à fournir des prestations écologiques • Diminution des protections douanières 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression progressive des garanties de prix • Suppression de certains organismes non étatiques (Union suisse du fromage, Butyra) • Introduction des prestations écologiques requises 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression du contingentement laitier • Mise aux enchères des contingents d'importation de viande • Augmentation des améliorations structurelles et sociales
1993 - 1998	1999 - 2003	2004 - 2007

Adoption de la Loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr)

Source: OFAG⁶

En termes financiers, alors que les dépenses totales de la Confédération se sont élevées à CHF 56,598 milliards en 2008 (+2,6 milliards ou +4,9% par rapport à 2007), celles concernant l'agriculture et l'alimentation se sont montées à CHF 3,551 milliards (environ CHF 50 millions ou -1,4% de moins qu'en 2007). De ce total, les paiements directs ont représenté CHF 2,5 milliards (voir aussi paragraphe 1.2.3, page 11). Le graphique 1 de la page suivante illustre l'évolution de ces dépenses ces dernières années.

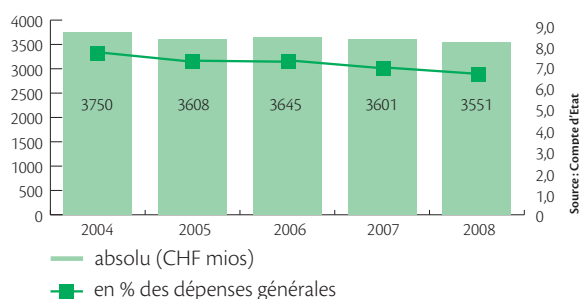
Ces dépenses figurent à la sixième place, après la prévoyance sociale (CHF 17,434 milliards), les finances et les impôts (CHF 10,991 milliards), les transports (CHF 7,538 milliards), la formation et la recherche (CHF 5,339 milliards) et la défense nationale (CHF 4,37 milliards). Elles représentaient 6% des dépenses fédérales en 2008.

⁴ La surface agricole utile (SAU) est la superficie d'une exploitation affectée à la production végétale dont l'exploitant dispose toute l'année, à l'exclusion donc de la surface d'estivage.

⁵ L'éthologie concerne les exigences relatives aux soins et au bien-être animal.

⁶ Exposé de la PA 2011 (politique agricole) de l'OFAG.

Graphique 1: Evolution des dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation



Le secteur primaire suisse en quelques chiffres clés

Le secteur primaire regroupe les branches de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et pisciculture.

En 2008, ce secteur représentait globalement :

- 175 938 emplois dans 62 523 exploitations sur une surface agricole utile de 1,058 million d'hectares, soit 17 hectares par exploitation agricole.
- Une valeur ajoutée brute de CHF 5,9 milliards.
- Une valeur ajoutée nette de CHF 3,3 milliards.

1.2.1 Les principes de la politique agricole suisse

La politique agricole actuelle est sous le contrôle de la Confédération. Par l'article 104 de la Constitution fédérale révisée en avril 1999, les cantons lui délèguent la tâche de « veiller » au maintien et à la prospérité de l'agriculture, ce qui passe par quatre objectifs fondamentaux :

- Assurer la **sécurité de l'approvisionnement** de la population par des conditions cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles.
- S'assurer du soutien de l'agriculture suisse dans des prestations d'intérêt public (entretien des paysages ruraux et développement durable). Les **paiements directs généraux** permettent d'atteindre cet objectif.
- Promouvoir et soutenir une production alimentaire **saine, suffisante et respectueuse**

de l'environnement et du bien-être des animaux par des aides financières et des promotions de nouveaux projets améliorant les structures et les facteurs de production des exploitations.

- Assurer une **occupation décentralisée** du territoire.

1.2.2 La sécurité de l'approvisionnement

Cet objectif et les moyens qui lui sont alloués sont en net recul depuis plusieurs années. En effet, selon le rapport de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour 2008, la Confédération a consacré CHF 536 millions (CHF 548 millions en 2007) pour soutenir les ventes. C'est plus de CHF 1 milliard de moins que le montant du début des années 1990. La volonté de l'Etat de réduire ces mesures est en relation directe avec l'ouverture des marchés internationaux, dans le cadre des travaux de l'OMC et des Accords avec l'UE.

1.2.3 Les paiements directs

Différents des montants affectés au soutien des ventes (voir paragraphe 1.2.2 page 10), les paiements directs servent exclusivement à rétribuer les agriculteurs pour les services d'intérêts généraux qu'ils rendent à l'Etat avec l'entretien des paysages et l'occupation décentralisée du territoire. La politique des paiements directs de la Confédération vise à favoriser l'accomplissement des objectifs suivants :

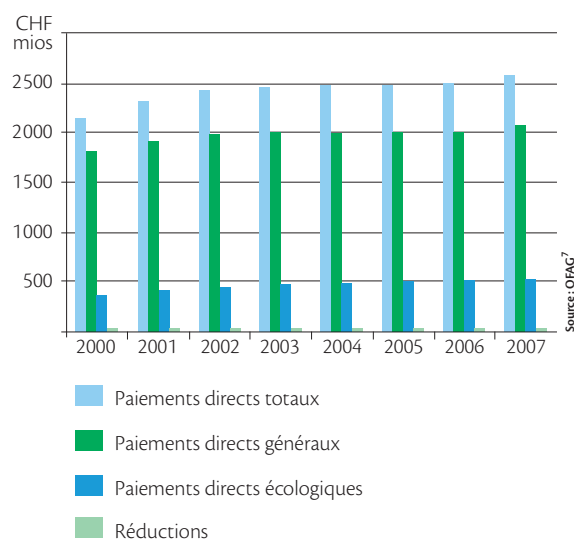
- Conservation des ressources naturelles.
- Entretien du paysage rural.
- Occupation décentralisée du territoire.
- Bien-être animal.
- Garantie du revenu agricole.
- Compensation du handicap topographique.

Cela explique l'importance grandissante que la politique agricole accorde à l'écologie et au développement durable. Les paiements directs consistent ainsi en plusieurs types de prestations :

- **les paiements directs généraux** servent à rétribuer les exploitations remplissant les exigences minimales écologiques ;
- **les paiements directs écologiques** servent à rétribuer les exploitations qui remplissent des exigences dépassant les prestations écologiques requises ;
- **les réductions des paiements directs** quant à elles sont imputées aux exploitations touchant des paiements directs mais qui, selon les contrôles des organes cantonaux, ne remplissent pas les prestations écologiques minimums pour ce type de versement.

Comme le montre le graphique 2, les paiements directs ont augmenté ces dernières années en Suisse. Or, les études de l'OCDE sur l'agriculture montrent au contraire une tendance à la baisse sur l'ensemble des aides fournies à l'agriculture dans les pays membres.

Graphique 2 : Evolution des paiements directs en Suisse



C'est l'indice ESP (estimation du soutien aux producteurs) qui permet cette mesure. Cet indicateur représente en pourcentage l'évolution des flux de fonds globaux transférés du contribuable aux exploitations agricoles. Au niveau mondial, il a baissé de 37 à 30 % entre 1986 et 2005.

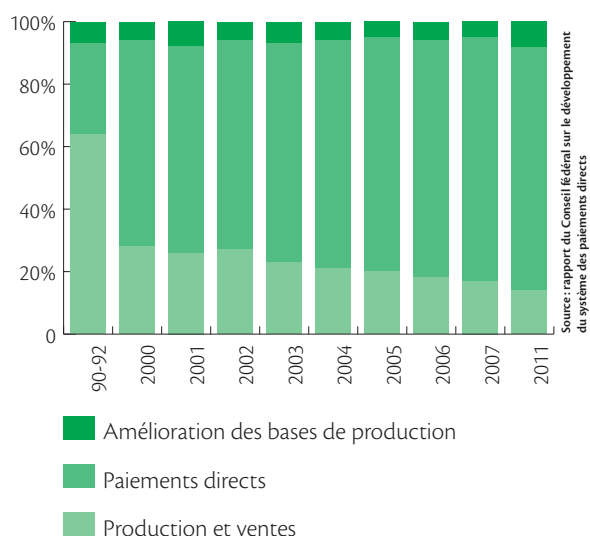
En Suisse, cet indice reste le plus élevé des principaux pays de l'OCDE. Il a certes perdu douze points entre juillet 2007 et juillet 2008 pour s'établir à près de 70 %, mais il était encore à près de 80 % en 1986. Or, la moyenne de l'ESP dans l'OCDE est à 30 % et dans l'UE à environ 35 %.

L'évolution de l'indice ESP pour la Suisse peut paraître paradoxale au vu de l'augmentation des paiements directs. Mais, en fait, cette hausse ne permet pas de compenser les diminutions de revenus liées à la suppression du soutien étatique aux marchés intérieurs. Ces dernières décennies, l'agriculture suisse n'aurait peut-être pas toujours pu faire face à ses charges sans les paiements directs étatiques.

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 2011 et avec les prochains changements liés à l'ouverture des marchés, des doutes sont apparus sur l'efficacité du système actuel de paiements directs en Suisse. En effet, si les protections à la frontière et les mesures douanières disparaissaient, l'importance des paiements directs devrait augmenter (voir graphique 3 ci-dessous). Car, si le système des paiements directs a permis de s'approcher de plusieurs des objectifs ciblés mentionnés plus haut (voir page 11), en fait les résultats effectifs sont actuellement globalement peu quantifiables.

Le système de paiements directs actuel permet certes de réduire les coûts administratifs et transactionnels au maximum, mais il recèle encore un grand potentiel d'amélioration sur certains points. Par exemple, il prend trop peu en compte les six objectifs mentionnés en page 11, qui dépendent pour l'instant de certains critères pouvant prêter à confusion chez les agriculteurs.

Graphique 3: Evolution de l'importance des paiements directs dans le soutien de la Confédération au secteur primaire



L'ensemble du système des paiements directs sera donc révisé, ce qui pourra engendrer une baisse de leurs volumes dans certaines régions. Le canton de

Vaud ne devrait pas échapper à cette évolution. Les autorités cantonales et les associations de producteurs, parfaitement conscientes de cela, doivent donc défendre l'importance du terroir et du paysage vaudois à la Berne fédérale pour maintenir des niveaux de paiements directs acceptables pour l'agriculture cantonale.

1.3 Une production alimentaire saine et durable

Agriculture rime aujourd'hui avec écologie. Dans la politique agricole suisse, les agriculteurs ont en effet un rôle capital dans le développement durable et l'entretien des paysages ruraux. Pour faire respecter l'objectif d'une production saine et durable, les normes et les contraintes imposées aux producteurs sont toujours plus exigeantes et les autorités multiplient et durcissent les contrôles.

Depuis 1992, la Confédération leur impose donc des normes de production intégrée écologique. Elle leur octroie aussi depuis 1998 des paiements directs s'ils remplissent des prestations écologiques dites requises (PER) par la loi. La Confédération soutient aussi **la culture biologique** comme mode de production respectueux de l'environnement. Cela permet de renoncer entièrement à toute utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et chimiques. Selon l'OFAG, en 2007, plus de 113 000 hectares (10,9%) de la surface agricole utilisée totale (SAU) suisse ont été cultivés selon ces normes, dont 60% en région de montagne.

1.4 Politique agricole 2011

La Politique Agricole 2011 (PA 2011) est la quatrième étape dans l'évolution de la politique agricole que la Confédération s'est donnée en 1992 (voir tableau 1, page 9). Pour la période de 2008 à 2011, elle prévoit :

- la suppression effective du contingentement laitier (réalisé en 2009);
- la suppression des subventions à l'exportation;

- une forte réduction du soutien au marché;
- le transfert des soutiens au marché aux paiements directs;
- la baisse des droits de douane sur les aliments pour animaux.

La PA 2011 vise à réduire encore les soutiens aux ventes et à en réallouer les montants aux paiements directs non liés à la production pour inciter les exploitations agricoles à suivre des programmes écologiques et éthologiques allant au-delà des prestations écologiques requises. Le budget global alloué par la Confédération à la PA 2011 atteint CHF 13,5 milliards sur quatre ans. Il diminue de CHF 600 millions par rapport aux PA 2002 et 2007. Ce montant est réparti ainsi:

Tableau 2: Les budgets alloués aux politiques agricoles

(CHF mios)	PA 2011	PA 2007	PA 2002
Amélioration des infrastructures et des mesures sociales	719	1 129	1 037
Mesures de soutien au marché	1 529	2 946	3 490
Paiements directs non liés à la production	11 251	10 017	9 502
Total	13 499	14 092	14 029

Source: OFAG⁸

Selon le message du Conseil fédéral sur la Politique agricole 2011, cette dernière réaffirme le principe sur lequel reposent les précédentes étapes de la réforme, de sorte que l'agriculture puisse continuer à accomplir ses tâches constitutionnelles. C'est ainsi que toutes les subventions à l'exportation et plus de la moitié des fonds affectés actuellement au soutien du marché sont réalloués aux paiements directs non liés à la production, afin d'améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire.

1.5 Le cadre légal de la politique agricole suisse

Le secteur primaire est soumis à de nombreuses réglementations fédérales tout d'abord, à un nombre très important d'ordonnances d'application et à des normes générales à respecter.

L'ensemble de ces lois fédérales (voir tableau 3, page 14) ne peut être appliqué de la même façon dans l'ensemble des régions suisses. Les disparités météorologiques, géographiques et politiques propres à notre pays obligent en effet les cantons à compléter ces textes par des législations cantonales donnant des règles d'applications adaptées aux conditions de leur territoire (pour le canton de Vaud, voir page 14 et chapitre 2, page 19).

⁷ Données publiées dans le rapport annuel 2008 de l'OFAG.

⁸ Exposé de la PA 2011 de l'OFAG.

Tableau 3 : Synthèse des lois fédérales influant l'agriculture

Art. 104 Constitution du 18 avril 1999

Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (Lagr)

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LDFR)
- Loi fédérale du 4 octobre 1985 sur le bail à ferme agricole (LBFA)
- Loi fédérale du 8 octobre 1982 sur l'approvisionnement économique du pays (LAP)
- Loi fédérale du 13 décembre 1974 sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés
- Loi du 18 mars 2005 sur les douanes (LD)
- Loi fédérale du 9 octobre 1986 sur le tarif des douanes (LTaD)
- Loi fédérale du 20 mars 1975 sur la protection des obtentions végétales
- Loi fédérale du 20 juin 1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA)
- Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI)
- Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux)
- Loi fédérale du 9 mars 1978 sur la protection des animaux (LPA)
- Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
- Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE)
- Loi du 1er juillet 1966 sur les épizooties (LFE)
- Loi fédérale du 9 octobre 1981 sur l'octroi de préférences tarifaires en faveur des pays en développement

- 4 ordonnances d'application générale
- 46 ordonnances d'application sur la production et les ventes
- 4 ordonnances d'application sur les paiements directs
- 24 ordonnances d'application sur l'amélioration des bases de production

Le contexte légal vaudois

Dans le canton de Vaud, plus de dix lois et encore davantage de règlements d'application sont actuellement en vigueur. La plus ancienne date de 1957 (loi sur la culture maraîchère) et la plus récente de 1995 (loi sur la promotion de l'économie agricole vaudoise). Des lois cantonales spécifiques existent sur la viticulture, sur les améliorations foncières, sur les épizooties et la Charte sociale agricole.

Ces lois cantonales, même les plus anciennes, posent des principes qui ont prouvé au fil des ans leur pertinence, leur efficacité et leur parfaite adaptabilité. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- a) la formation professionnelle agricole et la recherche appliquée qui y est menée;
- b) la promotion visant à renforcer l'image de l'agriculture du canton par ses produits;
- c) les mesures en faveur de l'agriculture de montagne et de l'économie alpestre;
- d) le soutien cantonal aux éleveurs et aux marchés de bétail surveillés;

- e) les institutions vaudoises de crédits agricoles et leurs délégations externes;
- f) la promotion des mesures écologiques liées à la biodiversité et la nature;
- g) la délégation de tâches d'exécution aux organisations agricoles;
- h) la coordination des contrôles avec la profession.

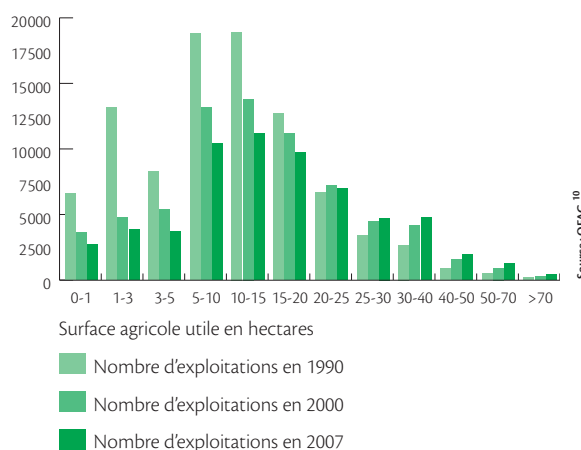
1.6 Evolution structurelle des exploitations

La taille des exploitations agricoles dépend de la surface agricole utile. Dans notre pays, entre 1996 et 2007 (dernière donnée disponible), cette dernière a diminué de 230 km², passant de 10 829 km² à 10 603 km². Parallèlement, comme le rappelle l'Office fédéral de la statistique, la population suisse a progressé: la surface agricole utile par habitant est donc passée de 1530 m² en 1996 à 1400 m² en 2007, soit une diminution de 9%. Le taux d'autosuffisance alimentaire étant de 60% selon les calculs de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), il faudrait que la SAU soit certainement d'au moins 2000 m² par habitant pour que chaque Suisse soit entièrement autonome pour son alimentation.

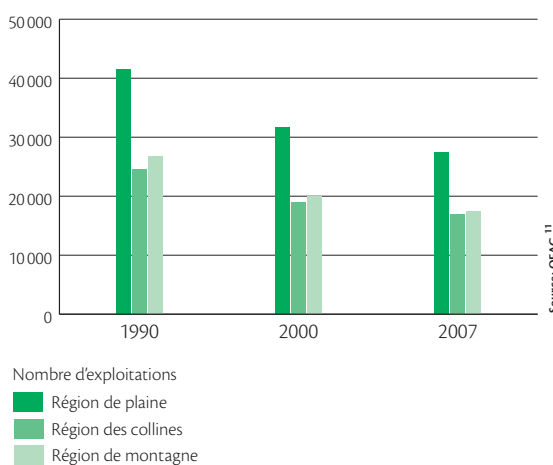
Les surfaces agricoles perdues font le plus souvent place à des surfaces d'habitat et d'infrastructure, principalement en plaine là où les conditions de culture sont les plus favorables. Dans certains cas, les surfaces agricoles sont perdues aussi au bénéfice de la forêt: la surface sylvicole a ainsi augmenté en Suisse de 3% à 1,25 million d'hectares entre 2004 et 2008. Dans le canton de Vaud, la surface forestière a même augmenté de 13% dans le même temps à 126 000 hectares⁹. Cette perte est généralement irréversible.

La réduction du nombre des exploitations a été due, entre 1990 et 2000, pour moitié au recul des exploitations de moins de 20 hectares. A l'inverse, celles de plus de 30 hectares ont fortement augmenté. Les graphiques 4 et 5 ci-contre montrent que la diminution a été effectivement très marquée en région de plaine. En région des collines ou de montagne en revanche, les spécificités du terrain empêchent cette évolution structurelle.

Graphique 4: Evolution de la taille des exploitations



Graphique 5: Structure des exploitations selon les régions géographiques



⁹ Cette progression est entièrement due à l'augmentation de la surface forestière improductive (forêts de montagne non exploitables), qui est passée de 16 000 à 33 000 ha en quatre ans (source: OFS).

¹⁰ Données publiées dans le rapport annuel 2008 de l'OFAG.

¹¹ Données publiées dans le rapport annuel 2008 de l'OFAG.

1.7 Le défi du libre-échange pour la politique agricole suisse

Des accords de libre-échange, par lesquels les Etats partenaires s'engagent à réduire de manière substantielle les droits de douane et les mesures de soutien à leur marché intérieur, sont en discussion dans le cadre de l'OMC (Cycle de Doha) et de l'Union européenne. Leur conclusion pourrait freiner l'évolution actuelle de la politique agricole.

La réduction des protections douanières entraînée par les accords de libre-échange en cours de négociation pourrait en effet menacer les exploitants agricoles suisses. Elle devrait ainsi engendrer une baisse des prix aux effets supérieurs à ceux de la baisse des coûts dans toute la filière agricole et influencer dans le même sens sur la structure des coûts.

En effet, selon des études de l'OFAG, de l'Union Suisse des Paysans (USP), de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de la BNS, les prix à la production en Suisse demeurent particulièrement élevés par rapport à la moyenne européenne. L'OCDE n'anticipe pas de hausse massive des prix des produits agricoles d'ici à 2014, ce qui pourrait permettre de combler cet écart.

Par ailleurs, l'introduction du principe du *Cassis de Dijon* devrait éliminer des entraves techniques au commerce avec l'UE en permettant aux produits européens d'être commercialisés en Suisse sans aucune adaptation de normes ou d'emballage. Dans ce cas, les normes suisses en matière de production alimentaire, qui sont considérées comme étant parmi les plus strictes au monde, pourraient perdre du sens par rapport aux réglementations moins sévères des pays voisins.

1.8 Une structure des coûts défavorable

Pourquoi un accord de libre-échange agricole (ALEA) aurait-il un effet sur la structure des coûts de production agricole suisse? Même si les statistiques la reflétant datent du début des années 2000, le graphique 6 ci-contre permet de comparer les coûts moyens d'une ferme suisse

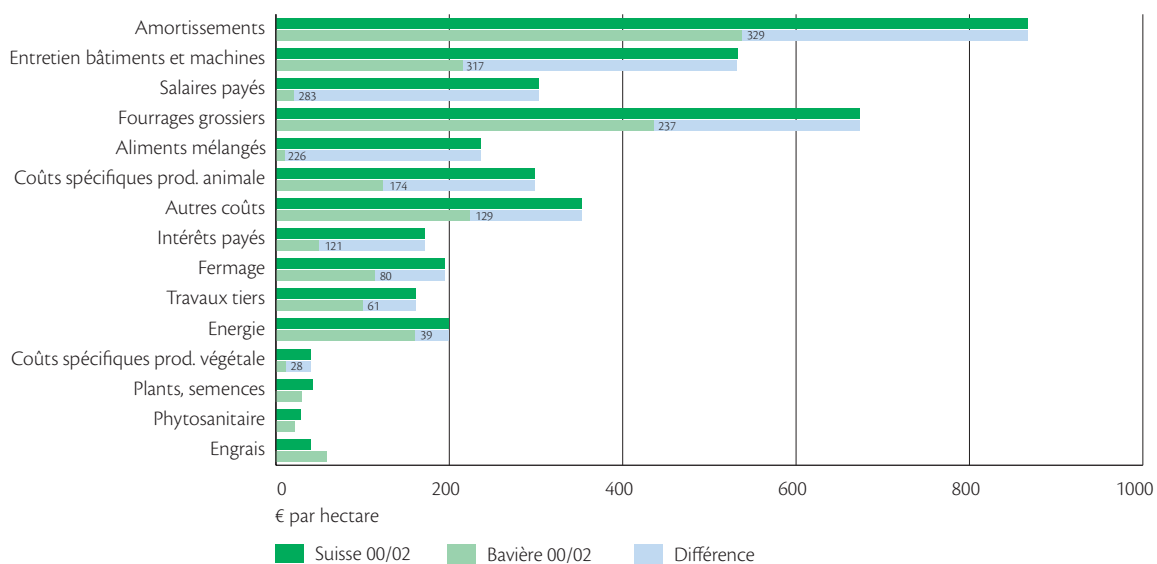
(données en vert foncé) avec ceux de son équivalente bavaroise (en vert clair). La différence à charge du fermier suisse, s'il était en concurrence directe avec le Bavarois, est illustrée par les barres bleues chiffrées.

Globalement, cette différence de charges se monte à environ CHF 3000 (€ 2000) par hectare au détriment du professionnel suisse qui vit sur son exploitation avec les contraintes liées à l'isolement de la Suisse.

Après la mise en place d'un accord de libre-échange et selon les calculs de l'OFAG, certains de ces coûts pourraient diminuer globalement d'environ € 750 (CHF 1125). C'est ce qui est illustré dans le graphique 7 ci-contre. Mais la structure des coûts d'un fermier suisse resterait défavorable, notamment par les frais d'amortissement et d'entretien du parc immobilier et des machines.

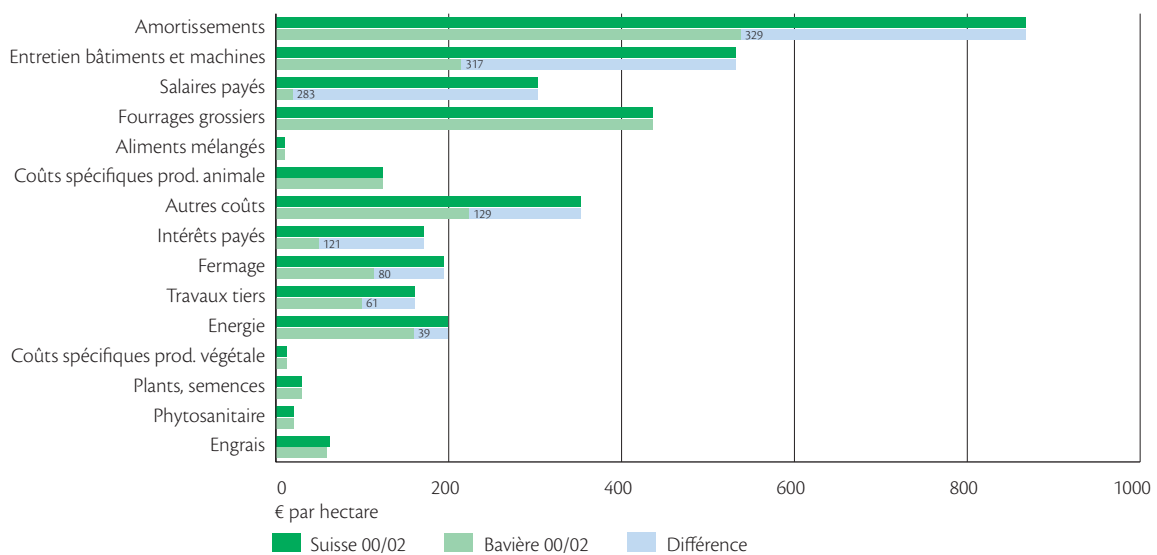
Dès lors, la transition imposée par les accords de libre-échange pourrait entraîner un choc financier. De plus, les pouvoirs publics et les acteurs de la transformation et de la distribution des produits agricoles devraient aussi améliorer leur efficacité pour que les produits transformés des matières premières agricoles suisses puissent concurrencer ceux de l'étranger.

Graphique 6: Comparaison des coûts entre la Suisse et la Bavière



Source: OFAG/Femaco

Graphique 7: Comparaison des coûts entre la Suisse et la Bavière neutralisés par des accords de libre-échange



Source: OFAG/Femaco

1.9 Faire évoluer la structure des coûts

Jusqu'à présent, la problématique des prix agricoles à la production a été masquée par le pouvoir d'achat important des Suisses. Certes, les ménages suisses déboursent 35 à 53 % de plus que leurs voisins européens pour leurs besoins alimentaires. Mais ils ne consacrent que 7,7 % de leur budget à l'alimentation. Ils sont en tête du classement mondial pour leur pouvoir d'achat.

Pour que l'agriculture suisse reste compétitive, il faudrait notamment réfléchir à la pondération des amortissements dans les coûts de production agricole, des coûts des bâtiments et des charges salariales. Ce sont en effet trois postes particulièrement élevés. Les contraintes réglementaires en matière d'aménagement du territoire constituent aussi un frein au développement et à la restructuration des exploitations en engendrant des surcoûts.

De fait et depuis plusieurs années, tous les experts estiment que le marché foncier suisse représente un frein au développement agricole. Les prix élevés des terrains ne permettent pas aux agriculteurs d'étendre leur exploitation. L'Etat ne peut imposer un prix maximum que si le terrain est libre de toute construction, aussi petite soit-elle. La surévaluation des terrains agricoles pourrait-elle être la cause de leur éventuelle thésaurisation ? Non, répondent les spécialistes, car les producteurs laissent en fait leurs parcelles inutiles en jachère. Elles prennent peut-être alors de la valeur, mais la jachère est aussi une forme de production agricole qui répond à des exigences précises pour atteindre des objectifs écologiques fixés par la politique agricole. Elles font partie de l'assolement des exploitations qui les pratiquent.

De plus, si certains coûts diminuaient avec l'entrée en vigueur d'un ALEA (voir graphiques 6 et 7 page 17), on peut imaginer que cela aurait un impact sur la valeur des stocks des producteurs suisses. Dès lors et pour anticiper certains risques, il faudrait que l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange agricole soit accompagnée des mesures telles que :

1. **L'aide à l'investissement**, pour que l'agriculture suisse soit mise sur pied d'égalité avec celle des autres pays européens qui lui accordent des subventions.
2. **L'aide à l'amortissement**, pour pouvoir diminuer la valeur comptable des infrastructures agricoles suisses et les mettre à niveau européen.
3. **L'aide à la réévaluation des marchandises**, pour aider les exploitants suisses à supporter le choc du différentiel de valeur des stocks suisses avec leurs équivalents européens.

Pour conclure

La politique agricole suisse doit affronter une concurrence étrangère exacerbée par le processus actuel de libéralisation du marché agricole. Les autorités fédérales étudient les mesures d'accompagnement qui devraient permettre à l'agriculture suisse de « passer le cap ». Car une libéralisation complète du marché ne pourrait pas se faire du jour au lendemain et sans respecter certaines étapes pour respecter les intérêts des producteurs et des consommateurs, notamment en termes de coûts.

2. L'agriculture vaudoise à la croisée des chemins

Le canton de Vaud est un acteur majeur de la production agricole suisse. Il fait partie des cantons innovateurs en termes de formation, d'infrastructure et de financement. Mais la valeur ajoutée de son secteur primaire baisse depuis plusieurs années. Avec une nouvelle loi, les autorités cantonales veulent prendre des mesures correctrices pour toutes les filières de la branche.

Historiquement, le canton de Vaud a toujours été un leader en Suisse en matière de production agricole. Sa surface agricole utile (SAU) de 110 000 hectares (10 % de la SAU nationale) équivaut à celles du Valais, de Neuchâtel et du Jura réunis. Vu son importance au niveau national, l'évolution de la politique agricole et celle des mentalités ont aussi concerné les exploitants vaudois. L'introduction des paiements directs en 1992, le triple refus des initiatives sur un frein aux exigences écologiques et une campagne de désendettement en 1995 ayant initié un changement de cap définitif, les agriculteurs vaudois ont suivi le mouvement.

2.1 Le secteur primaire vaudois aujourd'hui¹²

Le secteur primaire vaudois regroupe les grandes cultures (voir page 27), le marché du bétail (voir page 30), le marché laitier (voir page 35), la vitiviniculture (voir page 39), l'arboriculture (voir page 42), la culture maraîchère (voir page 44) et la sylviculture (voir page 46). Dans la structure économique cantonale, il représentait en 2008 2 % de la valeur ajoutée nominale et occupait 4,2 % de la population active cantonale.

Deux composantes principales influencent le secteur primaire vaudois :

- la démographie ;
- le climat, qui influence directement l'offre et la demande en produits agricoles.

2.1.1 La composante démographique

Fin 2008, le canton de Vaud comptait 694 402 habitants (+2,4 % par rapport à 2007). La population vaudoise augmente depuis plusieurs décennies. Sa pyramide des

âges évolue également du fait du vieillissement généralisé. Ainsi, la part des plus de 40 et des plus de 65 ans augmente régulièrement. Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas des moins de 19 ans, mais les moins de 40 ans stagnent.

L'évolution démographique vaudoise peut cependant avoir des effets sur le secteur primaire du canton à deux niveaux :

- **Croissance de la population** : Le Service cantonal d'analyse et de recherche statistiques (SCRIS) estime que la population vaudoise devrait atteindre 810 000 personnes en 2050. Cette évolution devrait logiquement entraîner une augmentation de la demande. Mais la croissance plus soutenue du nombre de personnes âgées entre 40 et 64 ans¹³ pourrait réduire le risque de voir les consommateurs se tourner vers une production importée car, selon un rapport sur la valorisation des filières agricoles du Service vaudois de l'agriculture, cette catégorie de la population disposerait d'un pouvoir d'achat plus important que les plus jeunes.
- **Urbanisation** : l'essor démographique coïncide avec l'urbanisation croissante du canton et donc avec l'évolution des coutumes et habitudes de consommation de la population. Les cinq grandes agglomérations vaudoises¹⁴ regroupent 75 % des habitants (env. 500 000 habitants) ce qui correspond à la moyenne suisse en termes de population urbaine. La ville s'agrandit toujours plus au détriment de la campagne¹⁵ et, de plus, les nuisances des activités agricoles sont de moins en moins tolérées par les citoyens, ce qui pose certains problèmes (conflits de voisinage des porcheries ou nuisances sonores des cloches de vaches).

L'influence de la composante démographique

sur l'agriculture vaudoise doit cependant être relativisée. En effet, les circuits de prise en charge, de transformation et de distribution des matières premières alimentaires ainsi que des produits alimentaires transformés, et l'écoulement du gros de la production ne dépendent pas des contingences cantonales. Ils ne sont pas non plus conditionnés par la démographie vaudoise.

2.1.2 La composante climatique

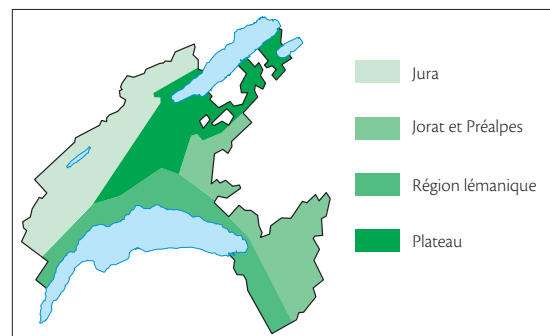
La composante climatique – on parle aussi de conditions naturelles – a des effets directs sur l'offre et les valeurs de production. Ainsi, la canicule de 2003 ou les fortes grêles de 2005 ont diminué l'offre de manière substantielle.

La diversification géographique, et donc climatique, des régions vaudoises ne permet en effet pas d'avoir partout la même densification ou les mêmes cultures. Sous cet angle, on peut diviser le territoire cantonal en quatre zones (voir la carte 1 ci-contre):

- **le Jura**, avec des sols relativement secs et peu profonds: cette région est plus propice à la production animale;
- **les régions de plaine** (Gros-de-Vaud, Nord vaudois et Broye) et **la région lémanique** sont idéales pour les cultures végétales, les premières étant plus spécialisées dans les grandes cultures et la seconde dans la viticulture;
- **la région des Préalpes** avec un relief idéal pour la culture herbagère.

La diversification géographique et climatique du canton lui permet d'avoir un des plus vastes catalogues de cultures. En effet, le canton de Vaud est, avec celui de Berne, le seul en Suisse à être à cheval sur les trois régions géographiques du pays (Alpes, Plaine et Jura). Et chaque région tend à se spécialiser dans la filière pour laquelle les « conditions naturelles » lui permettent de se situer en bonne place sur le marché.

Carte 1: Carte des zones climatiques du canton de Vaud



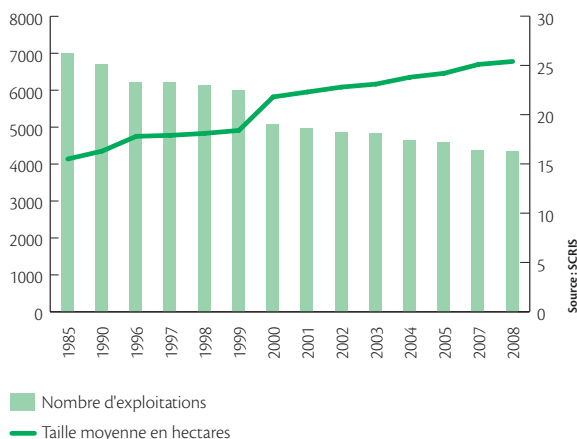
Source: VD - Service de l'agriculture

La surface agricole utile du canton de Vaud a peu évolué ces vingt dernières années. Elle était de 108 971 ha en 1990 et de 110 128 ha en 2008, soit 10,3 % de la surface agricole nationale. Les 4336 exploitations agricoles vaudoises représentent 7,1 % de l'effectif suisse. Leur nombre ne cesse de diminuer alors que leur taille moyenne augmente: il y avait, en 1990, 6701 exploitations d'une taille moyenne de 16,3 ha dans le canton; en 2008, les 4336 exploitations avaient une taille moyenne de 25,4 ha.

La baisse a ainsi été de 35,3 % dans le canton de Vaud entre 1990 et 2008 (voir graphique 8 ci-contre), mais de 19 % seulement au niveau national. Par ailleurs, la taille moyenne d'une exploitation vaudoise est de 1,46 fois celle de l'exploitation moyenne du pays, c'est-à-dire 25,4 ha dans le canton contre 17,4 ha en Suisse¹⁶. Le canton de Vaud précède donc la tendance suisse vers un agrandissement général des exploitations: la surface moyenne cantonale a augmenté de 56 % en 20 ans, alors qu'au niveau suisse l'augmentation relative a été de 21 %.

Comme au niveau national, cette tendance varie entre les régions de plaine et de montagne, leurs spécificités topographiques ne permettant pas la même évolution pour l'une que pour l'autre. En fait, 71 % de la SAU vaudoise est en région de plaine. Dans les districts alpins du canton (Aigle et Riviera/Pays-d'En haut), la proportion d'exploitations excédant 20 hectares ne dépasse pas 40 % alors qu'elle est souvent supérieure à 55 % en plaine.

Graphique 8 : Nombre et taille moyenne des exploitations agricoles vaudoises



Note: pas de données disponibles pour 2006

2.3 Valeur ajoutée et comptes du secteur primaire

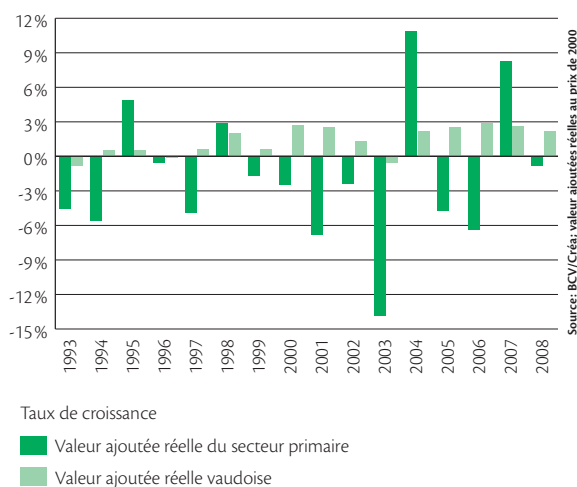
Pour évaluer la substance économique du secteur primaire, on dispose de deux éléments quantitatifs. L'un est la valeur ajoutée, c'est-à-dire la création de valeur dans ce secteur (voir graphique 9 ci-contre) mesurée notamment au moyen des emplois qu'il crée. L'autre est celui des comptes nationaux de l'agriculture (voir tableau 4 en page 22).

2.3.1 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée nominale du secteur primaire vaudois est estimée à CHF 750 millions en 2008¹⁷. Corrigée par l'inflation, la valeur ajoutée réelle du secteur primaire vaudois a été de CHF 722 millions de francs en 2008 (voir graphique 9 ci-contre). Depuis 1992, la valeur ajoutée brute diminue en moyenne de 3 % par an. De son côté, la valeur ajoutée réelle du secteur primaire vaudois a reculé de 5 % par an en moyenne depuis 1992. Si cette

baisse est préoccupante, elle se situe cependant dans la même tendance qu'au niveau suisse. Outre les effets de la concurrence étrangère et de la pression sur les prix, elle pourrait notamment s'expliquer par la constante diminution des effectifs employés dans ce secteur, qui oscille entre -2 % et -3 % par an depuis le début des années 1990¹⁸.

Graphique 9 : Evolution comparée des valeurs ajoutées réelles du secteur primaire vaudois et du canton de Vaud



Taux de croissance

■ Valeur ajoutée réelle du secteur primaire

■ Valeur ajoutée réelle vaudoise

12 La chasse, la pêche et l'extraction minière n'ont pas été prises en compte dans le cadre de cette étude au vu de la faible part de ces branches à la valeur ajoutée du secteur primaire dans la canton de Vaud.

13 Perspectives démographiques 2006 – 2030, SCRIS, Lausanne juin 2007.

14 Lausanne, Nyon, Yverdon-les-Bains, Vevey-Montreux et Aigle-Monthey.

15 Etude sur le marché immobilier vaudois de l'habitation de l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise disponible sur le site www.bcv.ch

16 Sources: SCRIS et OFS.

17 Source: Créa, calculs pour le PIB vaudois.

18 Rapport agricole 2009, OFAG, Berne 2009.

2.3.2 Les comptes agricoles

Les comptes agricoles, nationaux et cantonaux, publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), diffèrent de la valeur ajoutée évoquée au paragraphe précédent, laquelle se base sur les emplois. En termes bruts, cet agrégat montre la seule évolution de la valeur de production de l'agriculture: il augmente régulièrement. En termes nets, par contre, il diminue depuis plusieurs années. Ceci s'explique notamment par les besoins d'amortissement des infrastructures agricoles: dans le canton de Vaud, ils représentent 19 % de la production de valeur agricole – soit un taux proche de celui de la moyenne nationale de 21 % – ce qui, selon certains experts vaudois de la branche, s'explique par l'agrandissement des exploitations agricoles vaudoises plus rapide qu'en moyenne nationale.

Sur la base des comptes 2008 (voir tableau 4 ci-dessous), on voit ainsi que ces derniers représentent près de la moitié de la valeur ajoutée brute agricole. Les paiements directs, qui représentent pour l'agriculture vaudoise 19 % de sa valeur de production, sont également très importants: ils compensent quasiment tous les coûts d'amortissement. Néanmoins, le canton ne touche que 8,67 % des paiements directs suisses pour une agriculture qui réalise 11,06 % de la valeur de production agricole nationale.

Le tableau 4 met cependant en évidence que, sans les paiements directs, les résultats nets d'exploitation agricoles seraient positifs. Dans le canton de Vaud, par exemple, même sans un montant de paiements directs de CHF 230,6 millions en 2008, le résultat d'exploitation de la branche agricole resterait positif d'un peu plus de CHF 75 millions, représentant une marge d'environ 6 %.

Tableau 4 : Les comptes de l'agriculture - Comparaison Suisse et Vaud

Chiffres 2008 en milliers de CHF	CH	VD	VD/CH%
Production de la branche agricole	10 912 758	1 207 292	11,06 %
./. Consommation intermédiaire	6 623 683	665 905	10,05 %
Valeur ajoutée brute	4 289 075	541 387	12,62 %
./. Amortissement	2 279 413	231 516	10,16 %
Valeur ajoutée nette	2 009 662	309 871	15,42 %
+ Paiements directs	2 658 498	230 590	8,67 %
./. Autre impôts sur la production	140 674	10 039	7,14 %
./. Rémunération des salariés	1 237 238	169 873	13,73 %
./. Fermages	201 511	23 764	11,79 %
./. Intérêts à payer	277 367	28 893	10,42 %
+ Intérêts à recevoir	19 182	2 027	10,57 %
Résultat net d'exploitation	2 830 552	309 919	10,95 %

Source: OFS - 2009

L'endettement est une autre donnée importante. Le graphique 10 montre que la charge d'intérêt moyenne par hectare de surface cultivée est orientée à la baisse depuis le milieu des années 1990. Même si l'agriculture vaudoise n'a pas échappé aux besoins financiers liés aux nouvelles technologies, telles que l'informatique, et aux évolutions propres au secteur, cette tendance peut donner à penser que les exploitants gèrent correctement leurs charges financières. Ou qu'ils ont bien profité de la baisse des taux d'intérêt pendant cette période. Certes, les valeurs de production agricole sont globalement stables pour le canton depuis dix ans, autour de CHF 1,1 – 1,3 milliard. Mais (voir graphique 8, page 21) le nombre d'exploitations a fortement diminué dans le canton et leur taille moyenne a augmenté de 16,3 ha en 1990 à 25,8 ha ces dix-huit dernières années, ce qui permettrait d'avoir une meilleure rentabilité.

Graphique 10: Endettement des exploitations vaudoises

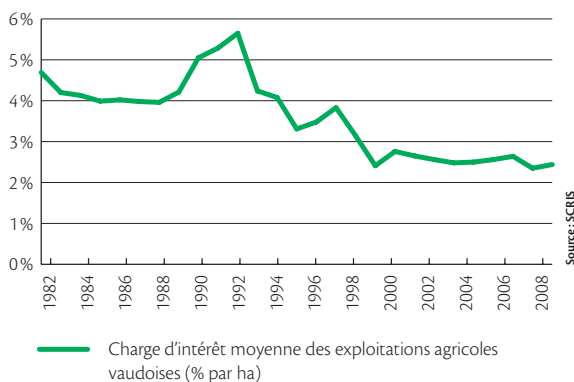
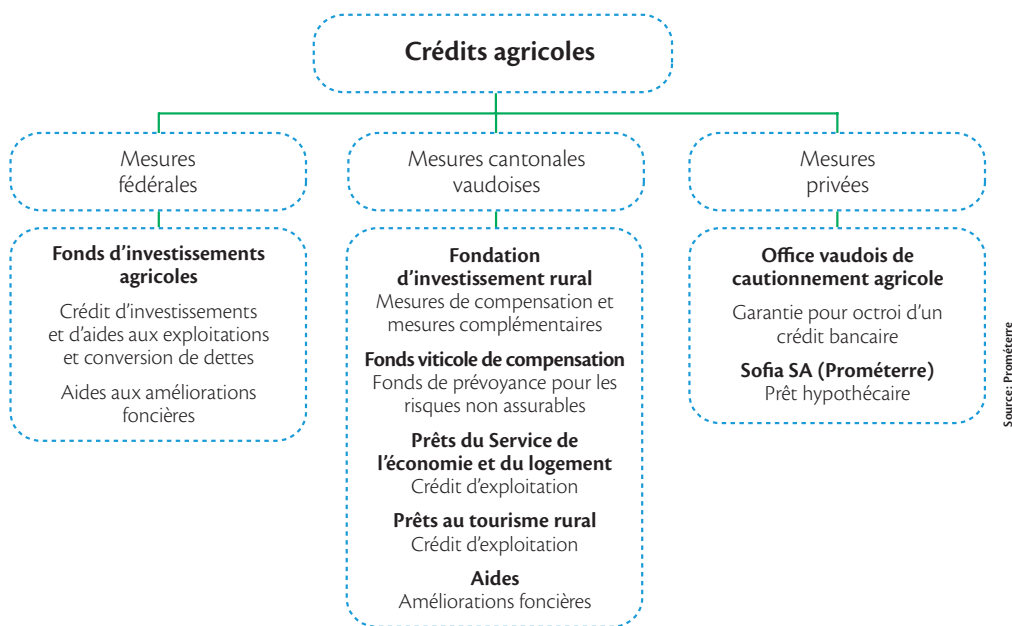


Figure 1: Synthèse des possibilités de financement dans le canton de Vaud (chapitre 2.4, page 24)



2.4 Le financement

Depuis les années 1990, cet aspect a pris une importance grandissante. Les possibilités de financement du secteur primaire aujourd'hui vont bien au-delà du crédit bancaire. Outre l'argent mis à disposition par la Confédération dans le cadre du Fonds d'investissements agricoles (FIA), le canton de Vaud est le plus innovant en la matière. La fondation d'investissement rural ainsi que l'Office vaudois de cautionnement agricole permettent aux agriculteurs de bénéficier de toute une gamme de prestations financières avantageuses, comme le montre la figure 1, page 23.

Dans le canton de Vaud, l'encadrement financier est plus avancé qu'ailleurs en Suisse dans le secteur primaire. Il est d'ailleurs le seul à disposer d'une organisation professionnelle pouvant prodiguer à ses représentants et acteurs des conseils financiers et de gestion.

Prométerre, née en 1995 du regroupement de la Chambre vaudoise d'agriculture, de la Fédération rurale vaudoise et du Service vaudois de vulgarisation agricole, est en effet l'organe central au niveau cantonal pour la gestion des investissements et des finances des exploitations agricoles. Cette association dispose aujourd'hui d'outils de calcul et d'évaluation de la situation financière des exploitations dignes d'un établissement bancaire. De plus, des normes comptables et de présentation des statuts financiers ont été introduites, que doivent respecter les exploitants agricoles, ce qui permet une uniformité dans le domaine.

2.5 Un cadre légal en évolution

La nouvelle Loi cantonale sur l'agriculture vaudoise (LCAV), actuellement pendante devant le Grand Conseil et qui devrait, selon l'agenda parlementaire, entrer en vigueur en 2010, devrait simplifier le contexte légal du secteur primaire vaudois. Ce texte se situe dans le cadre de l'évolution légale suisse (voir page 14). Il veut mieux responsabiliser les producteurs en favorisant des projets collectifs de valorisation des territoires ruraux et la promotion des produits agricoles vaudois.

La nouvelle mouture légale concentre les sept lois agricoles spéciales actuelles de l'Etat de Vaud, concentre 31 règlements ou arrêtés en cinq nouveaux règlements et se focalise sur six axes d'actions (voir l'encadré ci-contre) représentant les principaux défis que devra relever l'agriculture vaudoise ces prochaines années. La viticulture, qui a déjà sa propre loi, en est exclue.

Ce texte conceptualisera la stratégie des autorités cantonales pour développer l'agriculture autour de deux thèmes fondamentaux :

- la différenciation des produits vaudois par des moyens de promotion du terroir et des produits AOC;
- le développement d'une stratégie de niche sur un marché de produits de qualité supérieure (label Swissness).

Les axes d'action de la nouvelle LCAV :

- **La formation professionnelle**

La formation sera remaniée pour favoriser une adaptation rapide de l'agriculture aux mutations conjoncturelles, qui demandent une grande polyvalence. La vulgarisation agricole joue un rôle très important de formation continue, de conseil et de vecteur de nouveautés auprès des exploitants agricoles.

- **La valeur ajoutée et les nouveaux marchés**

La nouvelle loi vise à maintenir, voire à augmenter la valeur ajoutée du primaire. Ceci passe par une campagne importante de promotion de l'économie agricole vaudoise et de ses produits.

- **Le développement rural**

Il s'agit-là d'accroître l'attractivité du monde rural par des subventions à des organisations associatives ou à des exploitations agricoles développant des activités annexes à l'agriculture, ces dernières devant permettre de rapprocher les mondes agricole et citoyen. En outre, elles compléteront les revenus des familles paysannes qui exploitent des chambres d'hôtes, des activités dans les champs, etc.

- **Les ressources naturelles**

Cette partie de la loi complète l'aide à la mise en place des mesures obligatoires de la politique agricole fédérale et de l'ordonnance sur les paiements directs. Le but recherché est le soutien à des projets collectifs environnementaux, comme certains réseaux écologiques et de maintien des ressources naturelles. Une aide de reconversion en exploitation biologique est aussi prévue au vu des difficultés liées au manque de recettes à ce moment délicat (une exploitation supporte l'ensemble des charges liées au biologique, mais ne touche pas tous les revenus correspondants au début de l'exploitation).

- **Le soutien à la paysannerie**

Le soutien social à l'agriculture vaudoise repose sur la Charte sociale agricole, qui prévoit le versement par la Fédération rurale vaudoise (FRV) d'allocations familiales professionnelles aux familles paysannes. Le financement de ces allocations est assuré par un apport de la profession et par une aide de l'Etat fixée chaque année par le Grand Conseil dans une fourchette de 1,5 à 2 millions de francs. Sur le plan privé, la FRV offre par ailleurs aux agriculteurs une large palette de prestations d'assurances sociales et de prévoyance professionnelle, qu'elle finance par une cotisation d'assurance sociale professionnelle notamment. La LCAV entend renforcer cet appui social à l'agriculture en instituant un soutien au dépannage agricole et familial pour permettre aux exploitants, qui sont souvent seuls à mener leur entreprise, d'accéder plus facilement à une main-d'œuvre qualifiée en cas de maladie, d'accident ou de service militaire.

- **Les politiques agricoles fédérales et cantonales**

L'Etat veut mieux coordonner les procédures, données et contrôles légaux liés à l'agriculture dans le canton pour épargner aux exploitants des contrôles toujours plus nombreux, qui peuvent parfois paraître superflus ou redondants. Ceci passe par une centralisation des compétences et des informations autour du Service cantonal de l'agriculture.

Outre l'évolution des produits, le canton veut aussi développer l'économie agricole cantonale au niveau des régions. Cela passe surtout par la promotion des produits des terroirs, par le développement de l'image agricole cantonale avec des actions publicitaires ou des manifestations promotionnelles et par la valorisation des « produits agricoles vaudois de qualité »¹⁹. En clair et pour consolider l'avenir de la production agricole, la nouvelle loi se base sur les avantages comparatifs de l'agriculture vaudoise.

Analyse SWOT agriculture vaudoise

<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de prospecter des niches de marché européennes. • Réduction de certains coûts liés à l'ouverture des frontières. • Nombreux consommateurs souhaitant acheter des produits régionaux. • Pouvoir d'achat suisse élevé. 	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrivée de la concurrence étrangère faisant pression sur les prix, y compris ceux payés aux producteurs. • Entrée sur le marché de la distribution de discounters étrangers favorisant l'arrivée de produits étrangers.
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Image de qualité de la production suisse. • Atouts de terroir et de paysage vaudois à mettre en avant. • Infrastructures très modernes et avancées (y compris en comparaison nationale). 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts de production très élevés dus à un équipement trop important. • Difficulté d'agrandissement des exploitations due au morcellement et aux prix des terrains. • Absence de mise en valeur de la production vaudoise. • Maintien d'exploitations agricoles accessoires freinant l'agrandissement des autres exploitations.

Source: BCU

2.5.1 Le cas des zones de montagne

L'agriculture en zone de montagne n'a pas été oubliée. Des mesures spécifiques à cette région géographique comme la démarche Gest'Alpe tend à améliorer la gestion des alpages vaudois. Gest'Alpe²⁰ fait directement la promotion de l'économie alpestre afin de compléter les aides fédérales jugées insuffisantes pour assurer un revenu équivalent à celui des exploitants de plaine.

Pour conclure

Le canton s'implique de manière importante dans son agriculture régionale. Les autorités veulent mettre à jour et simplifier le cadre légal agricole pour permettre à l'agriculture de relever le mieux possible les défis – sur le plan structurel notamment – qu'entraînent l'ouverture et l'internationalisation croissantes des marchés agricoles.

¹⁹ Exposé des motifs et projet de loi sur l'agriculture vaudoise, décembre 2008.

²⁰ Le mandat « Gest'Alpe », délivré à l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre (Prométerre), comprend des activités de vulgarisation alpestre et la conduite de diverses études environnementales en zone d'alpages. Le suivi du mandat ainsi que la coordination cantonale en matière d'exploitation des alpages sont assurés par le groupe de travail « Gest'Alpe », présidé par le Service vaudois de l'agriculture.

3. Le leadership vaudois dans les grandes cultures

Le canton de Vaud est numéro un en Suisse dans cette filière qui souffre d'une baisse des prix aux producteurs.

Le canton de Vaud est le canton des grandes cultures par excellence. Il occupe la première place nationale pour les cultures de blé, de seigle, de maïs, et pour la production de betteraves, de colza, de soja et de tournesol. Seules les cultures d'orge et de pommes de terre lui échappent: il est second derrière le canton de Berne. Cette filière est donc tout aussi essentielle que symbolique pour l'agriculture vaudoise. L'enjeu consiste à trouver des solutions pour que les producteurs vaudois restent compétitifs face à une concurrence internationale de plus en plus forte.

Les grandes cultures vaudoises en quelques chiffres clés (2008)

Surface agricole utile totale	110 128	hectares
dont:		
• Céréales et oléagineux	45 893	hectares (42 %)
• Betteraves*	4 962	hectares (4,5 %)
• Pommes de terre	1 864	hectares (1,7 %)

Source: SCRS, * Betteraves fourragères et sucrières

3.1 La production

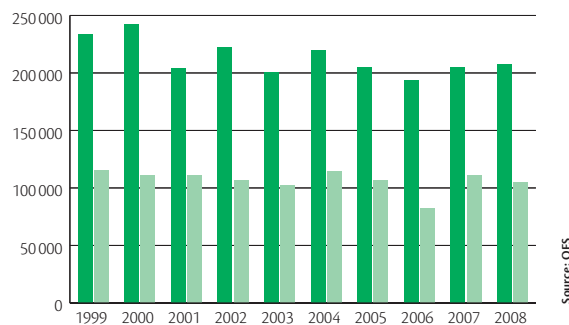
3.1.1 Les céréales et les oléagineux

La plupart des exploitations vaudoises produisant du blé ou d'autres céréales sont mixtes. Elles exploitent une autre filière que celle des grandes cultures. Cela vient de la taille des exploitations du canton ne permettant pas une occupation à l'année sur cette filière, qui exige peu d'heures de travail par hectare cultivé et par an.

Ces dernières années, la production des céréales a été assez stable en termes de valeur de production globale (voir le graphique 11). Mais certaines d'entre elles, comme le blé, ont perdu en surface au profit d'autres cultures, comme le colza. Cette évolution coïncide avec celle, à la hausse, des prix indicatifs des matières premières de la filière pour ces cinq dernières années (voir le tableau 5 ci-contre).

De plus, 20 à 25 % de la production de blé partent dans les filières fourragères pour lesquelles les prix sont bien plus bas que dans la filière traditionnelle. Les valeurs de production (voir graphique 11) cachent les questions de la volatilité des prix et des infrastructures de transformation et de distribution, comme les moulins et les huileries.

Graphique 11 : Valeur de production des grandes cultures vaudoises



Milliers de CHF

■ Cultures fourragères (maïs à ensiler, foin, pâture et autres fourrages grossiers)
■ Grandes cultures (céréales, plantes industrielles, pommes de terre)

Source: OFS

Tableau 5 : Evolution du prix des céréales et oléagineux²¹

	Prix indicatifs (en CHF pour 100 kg)					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Blé Top	61.00	61.00	57.00	57.00	Pas de prix	61.50
Seigle	49.00	49.00	46.00	46.00	Pas de prix	52.00
Orge	43.50	Pas de prix	40.50	Pas de prix	37.50	38.00
Maïs	47.50	45.00	42.00	Pas de prix	40.00	40.50

	Prix moyens du marché (en CHF pour 100 kg)					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Colza	78-81	79-82	77-80	78-81	81-84	103-106
Tournesol	79-82	80-83	75-78	76-79	80-83	105-108
Soja	74-76	74-77	66-68	63-66	64-67	78-81

Source: Swiss granum

3.1.2 Les betteraves

Le nombre de cultivateurs pratiquant cette culture, principalement pratiquée dans les régions de plaine (Gros-de-Vaud, Nord vaudois), a diminué de 1428 à 1057 (-26%) entre 1995 et 2008. Par ailleurs, les livraisons de betteraves sont irrégulières d'une année à l'autre en raison de l'instabilité sur le marché suisse du sucre. L'augmentation des importations de sucre bon marché venant des pays en développement déséquilibre cette branche et crée des incertitudes sur le prix de ce produit, même dans un contexte de baisse du prix du sucre de 2 centimes par kilo entre 2007 et 2008.

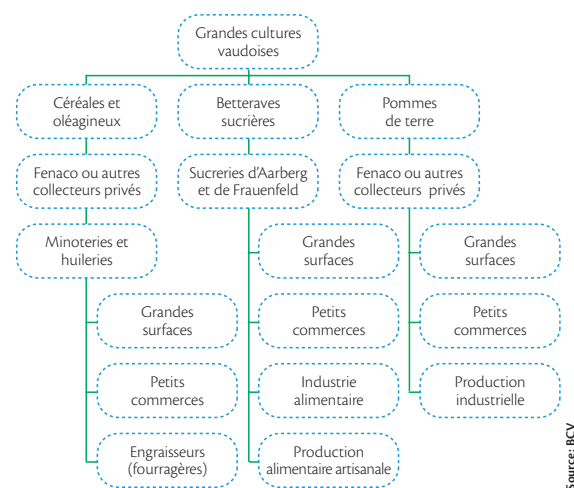
Les betteraves sont aujourd'hui le domaine d'activité des grandes cultures où existe le plus grand besoin de restructuration. Après avoir été baissée en octobre 2007, la rémunération de la Confédération a été supprimée en 2009 dans le cadre de la réduction des aides fédérales à l'agriculture. Le marché du sucre indigène est alors fortement concurrencé par le sucre importé. En conséquence, les sucreries d'Aarberg (BE) et de Frauenfeld (ZH) pourraient se trouver en surcapacité et la culture de betterave connaître une surproduction.

La branche devra donc s'adapter à cette évolution dans le canton de Vaud, où la taille de cette production est très importante. Vaud détient en effet 4644 ha sur les 20 660 ha de culture de betteraves sucrières suisses. Les recettes des cultivateurs qui, en 2008, dépassaient CHF 38 millions dépendent de la survie de cette production.

3.2 La distribution

Jusqu'en 1999, la Confédération écoulait la plus grande partie de la production nationale. Depuis, de grands collecteurs comme la Fenaco²² joue ce rôle pour les céréales. Les sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld se chargent de l'écoulement et de la transformation de la filière des betteraves. La figure 2 ci-contre montre la distribution des grandes cultures.

Figure 2: Filières du marché des grandes cultures vaudoises



21 Plantes cultivées pour leurs graines dont on tire de l'huile.

22 Fédération nationale des coopératives agricoles.

3.3 La consommation

Dans les grandes cultures, en particulier pour les céréales, le marché indigène absorbe la production suisse. Les Suisses consomment 48 kg de pain par tête et par an et le canton de Vaud produit près d'un quart de la production suisse de blé panifiable et près de 30% des oléagineux. Il domine donc largement la production de l'ensemble de cette filière puisque sa population ne représente que 9% de celle du pays.

Pour cette filière, la question de la petite taille des exploitations se pose particulièrement. Pour faire face à l'ouverture des marchés, elles ne sont en effet pas assez grandes pour pouvoir diversifier leur production dans les cultures menant à la production de bioéthanol ou d'autres énergies renouvelables liées à ces cultures. Pourtant, contrairement à certaines grandes exploitations de nos voisins européens, les exploitations vaudoises sont mixtes, les exploitants des grandes cultures ayant aussi du bétail. Cela diversifie leur portefeuille de produits et pourrait leur donner plus de souplesse face aux variations futures de ce marché.

Pour conclure

La filière vaudoise des grandes cultures est la grande force de l'agriculture cantonale. Elle couvre un quart des besoins suisses en blé, respectivement un tiers dans les oléagineux. Le regroupement de ses exploitations pour en agrandir la surface moyenne et la diversification dans des activités annexes sont deux tendances d'avenir.

4. La filière du bétail

En Suisse, les normes et les règlements sur le bien-être animal sont bien plus strictes que dans les pays voisins. Bien qu'elles certifient la qualité de la viande et le respect dans lequel la bête a été élevée, ces lois renchérissent la viande suisse. Sa filière doit valoriser au maximum cette approche auprès du consommateur.

Avec près de 230 000 animaux abattus en 2008, le canton de Vaud détient 12% du marché suisse de l'abattage. Sa filière animale représente 27% de la valeur de production agricole cantonale en 2008.

La filière du bétail vaudois en quelques chiffres (2008)

Nombre d'animaux recensés dans le canton de Vaud		188 465
dont:		
• Bovins	118 282	(63 %)
• Porcs	38 179	(20 %)
• Chevaux	8 601	(5 %)

4.1 Les filières de la production de viande

Le marché vaudois de la viande est structuré en trois sous-filières:

- **le bœuf** représente 78 % de la valeur de production animale vaudoise en 2008 (voir le tableau 6). Ce chiffre inclut cependant la production laitière, qui est comptabilisée systématiquement avec la filière bovine en matière de valeur de production;
- **le porc**, qui pèse 10 % de la valeur de production;
- **la volaille**, qui fait 11 % de la valeur de production.

En termes de valeur, ces trois filières animales sont en baisse. Leur production a perdu environ 5 % entre 1999 et 2008. La filière des bovins, qui représente plus des trois quarts de la branche et qui a le plus diminué ces dernières années (voir le graphique 12), est responsable de cette baisse. Les autres filières (chevaux, moutons et chèvres), prises séparément, ne sont pas significatives, la principale d'entre elles étant celle des équidés. Le nombre d'exploitations détentrices de ces filières est d'environ 1500 mais leur valeur de production a diminué de près de 32 % depuis 1999 (voir le graphique 12 et le tableau 6).

Graphique 12: Evolution du nombre d'exploitations détentrice d'animaux

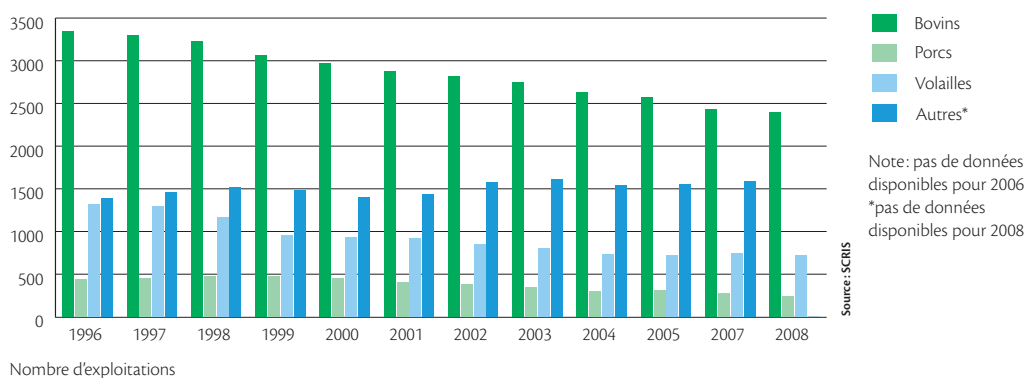
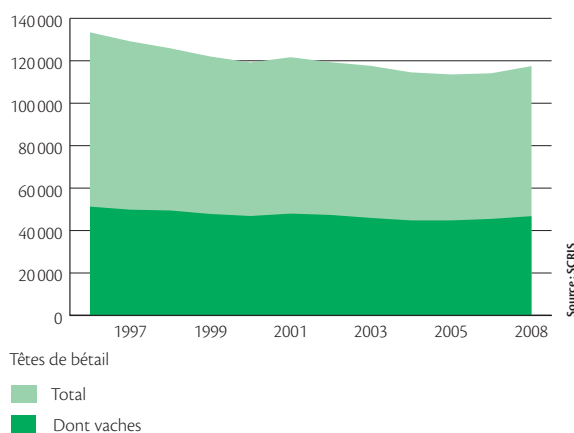


Tableau 6: Valeur de production des filières animales du canton de Vaud en milliers de CHF

	Lait et bovins	Porcs	Volailles et œufs	Autres	Total production animale
1999	266 482	33 796	37 754	4 296	342 328
2000	281 658	34 663	38 428	4 257	359 006
2001	259 432	32 631	37 754	4 685	334 502
2002	254 413	30 917	36 692	4 567	326 589
2003	251 160	30 051	37 235	3 757	322 203
2004	250 418	29 636	36 628	3 700	320 382
2005	244 029	26 873	34 081	3 155	308 138
2006	236 886	26 938	28 149	3 204	295 177
2007	239 226	28 884	35 320	2 971	306 401
2008	252 898	33 026	37 441	2 926	326 291

Source: OFS

Graphique 13: Evolution du parc de bétail vaudois



Note: pas de données cantonales en 2006

4.1.1 La filière bovine

Elle est capitale pour la production animale vaudoise vu son importance par rapport à l'ensemble de la production. Le tableau 6 ci-dessus montre que sa valeur de production évolue en dents de scie depuis 1999. Cela s'explique par la diversification des exploitations, qui produisent d'une part de la viande et, d'autre part, du lait.

Il faudrait donc pouvoir distinguer entre l'évolution des têtes de bétail pour la production de viande et celle des vaches laitières (voir graphique 13). Or depuis 1996, le nombre de têtes de bétail total a diminué de 14,45 % et celui des vaches laitières a suivi la même tendance à 11,28 %. Une explication à la volatilité sur 2007/2008 de la valeur de production pourrait donc se trouver dans l'évolution d'une part du prix du litre de lait et, d'autre part, de celle du kilo de viande abattue.

4.1.2 La filière porcine

Cette sous-filière est structurée en deux étapes: d'une part et en tête de filière, il y a des éleveurs dont les truies donnent naissance à des porcelets destinés à être

rachetés à partir d'un certain poids par des engraisseurs purs. Ces derniers nourrissent ensuite, et c'est la seconde étape, les bêtes jusqu'à ce qu'elles atteignent le poids de l'abattage.

En termes de valeur de production, la filière porcine est stable (voir tableau 6 ci-contre). Pourtant, les contraintes légales et certains problèmes structurels découragent souvent les agriculteurs vaudois de se lancer dans cette production.

• Contraintes légales

Elles sont de plus en plus strictes quant au respect du bien-être animal. Justifiées dans le cadre du développement de labels de qualité propres à la Suisse, elles en augmentent de manière non négligeable les coûts de production. La surface nécessaire pour un porc à engraisser est passée de 0,6 à 0,9 m² après l'entrée en vigueur en avril 2008 de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la protection des animaux. D'ici à 2018, les producteurs doivent se conformer à la nouvelle règle, mais si de nouvelles constructions de porcheries n'ont pas lieu d'ici là, la production pourrait alors diminuer de près d'un tiers selon le Service vaudois de l'agriculture.

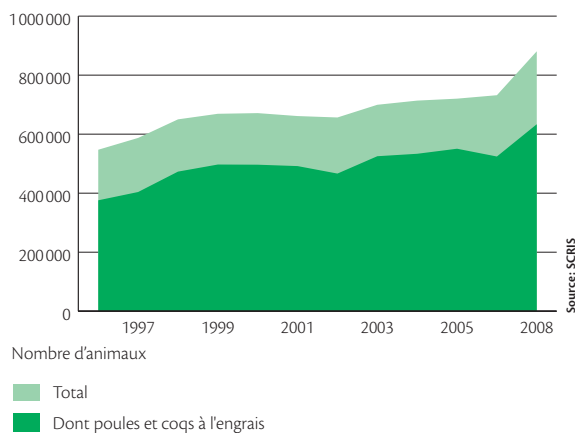
• Problèmes structurels

Cette filière a aussi un problème d'image. Le monde des éleveurs porcins est relativement fermé avec peu d'acteurs dominant le marché. Cela n'encourage pas l'entrée de nouveaux producteurs dans cette activité. S'ajoute à cela le problème de voisinage: les nuisances des porcheries de campagne sont de moins en moins tolérées. Les problèmes de bruit et d'odeur provoquent la grogne des voisins immédiats de ces installations.

4.1.3 La filière de la volaille

En chiffres absolus, elle est très difficilement comparable aux deux précédentes. Les conditions d'exploitation et le nombre de volatiles ne reflètent pas la situation réelle de l'élevage, dont l'évolution est illustrée par le graphique 14.

Graphique 14: Evolution du parc vaudois de volailles



Note: pas de données cantonales en 2006

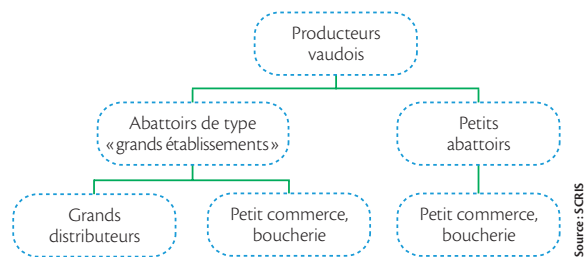
Dans cette filière, d'un côté, les éleveurs de poules pondeuses s'occupent aussi de la filière des œufs. De l'autre, les engraisseurs purs achètent les poussins d'un certain âge et les engraisent. Il y a un meilleur équilibre entre ces deux types de producteurs que dans le cas de la filière porcine. Ainsi la part des détenteurs de poules et de coqs (environ 70% du parc avicole) est nettement

plus importante que celle des détenteurs de truies pour les porcs. Par ailleurs, la filière de la volaille doit aussi composer avec les contraintes légales de l'Ordonnance fédérale sur la protection des animaux de 2008 (voir page 31).

4.2 La distribution

La figure 3 ci-dessous illustre le nombre d'acteurs intervenant dans la production.

Figure 3: Filières du marché du bétail vaudois



4.2.1 Les abattoirs

Les abattoirs et leurs infrastructures ont pris beaucoup d'importance, notamment politique, dans le canton de Vaud. Depuis 1999 et la signature des Accords bilatéraux II avec l'UE, la Suisse respecte l'équivalence en matière de denrées alimentaires en ce qui concerne les normes de hygiène et de contrôle ainsi que pour les infrastructures.

Ainsi, les abattoirs sont séparés en deux types, ce qui permet aussi le respect des normes légales:

- les grands établissements avec plus de 1200 unités d'abattage²³ par année;
- les établissements de faible capacité avec moins de 1200 unités d'abattage par année.

Actuellement, le canton de Vaud compte cinq grands établissements. Deux sont publics:

- l'abattoir du Service intercommunal de gestion à Clarens;
- l'abattoir communal de Payerne.

Les trois autres sont privés:

- Bell SA à Cheseaux-sur-Lausanne (premier abattoir du canton en termes d'unités d'abattage);
- Abattoirs d'Orbe;
- Abattoir Richard à Vich.

En 2008, il existait aussi 31 autres établissements de plus faible capacité, répartis sur tout le territoire cantonal, chaque district, sauf l'Ouest lausannois, ayant au moins un abattoir. L'avenir de ces établissements pourrait dépendre de l'application, dès 2012, d'une disposition légale: à ce moment, en effet, la loi vaudoise prévoit que seuls les vétérinaires pourront pratiquer le contrôle des viandes.

4.2.2 Les boucheries

Le nombre des boucheries diminue en moyenne de six établissements par année dans le canton. Cette tendance s'explique par l'environnement économique, les contraintes légales et les barrières à l'entrée importantes liées aux besoins d'investissement dans la filière du bétail, ce qui empêche l'arrivée de nouveaux acteurs. Les grands distributeurs jouent aussi un double rôle concurrentiel dans cette érosion du secteur des détaillants-bouchers. D'abord, avec leur réseau permettant l'écoulement et la vente de leur marchandise; ensuite, avec des infrastructures d'abattage qui, comme pour l'abattoir de Bell, leur donnent des capacités cantonales suffisantes.

4.3 La consommation

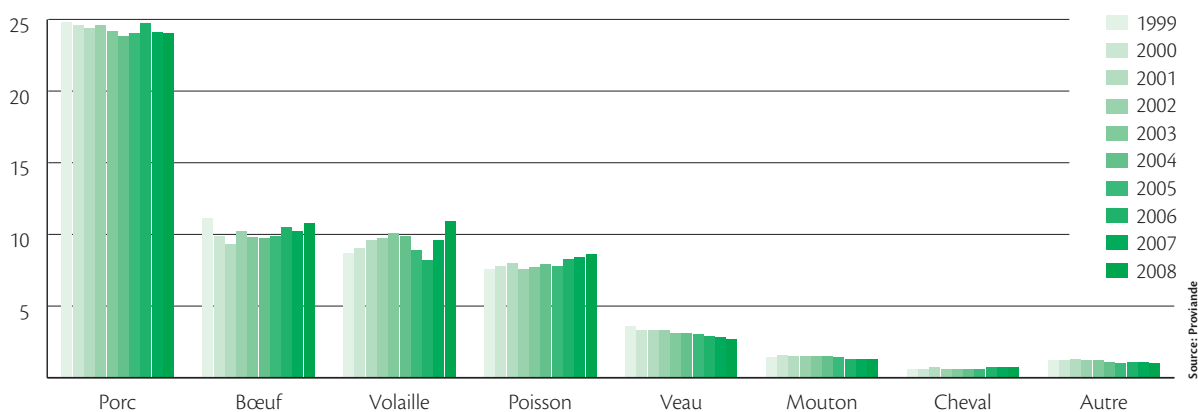
La consommation globale de viande en Suisse suit la hausse de la population. Depuis 2006, elle a ainsi augmenté de 3% et la consommation par habitant de 1,8%, passant de 52,49 à 53,43 kg. Dans les filières vaudoises, seul le porc a diminué d'environ 1%. La consommation de bœuf et

de volaille a augmenté de 5,8%, respectivement 7,3%. A noter que ces chiffres incluent la consommation de poisson, essentiellement d'origine étrangère, qui a augmenté régulièrement (voir graphique 15, page 34).

En matière de prix, la viande est certainement le produit agricole le plus sensible, toutes filières confondues (sur un budget alimentaire d'un ménage de 10%, 2,5% sont consacrés à la viande). La consommation en hausse alors que la production indigène demeure stable, voire en légère baisse, a tendance à faire augmenter les prix. Mais une hausse des prix des produits suisses serait dangereuse pour la production nationale au regard notamment de la concurrence étrangère toujours plus forte. Si, comme le montre le graphique 16, seuls les prix de la volaille sont stables depuis 2005, ceci pourrait peut-être expliquer l'engouement des consommateurs pour cette viande.

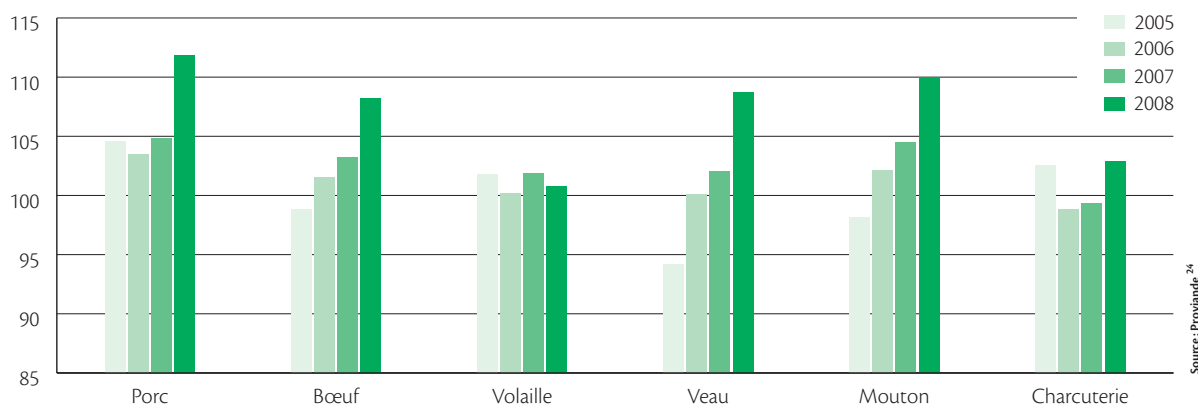
²³ Une unité d'abattage correspond soit à: une vache, une génisse, deux veaux, un cheval, un poulain, cinq porcs, dix moutons, dix chèvres, vingt porcelets, vingt agneaux et vingt cabris.

Graphique 15: Evolution de la consommation de viande par habitant



Poids vendu en Kg par hab./an

Graphique 16: Evolution du prix des denrées alimentaire carnées



Points d'indice

Pour conclure

La filière du bétail doit relever de nombreux défis, notamment celui de résister à la pression des prix sans pour autant transiger sur l'aspect qualité. Elle doit également résoudre des questions d'infrastructures et d'équipements tant dans le secteur de la production que dans celui de la distribution et des abattoirs.

5. Le marché laitier vaudois

La filière vaudoise du lait représente moins de 10% de la production suisse. Les variations de prix, la reconversion des producteurs et l'ouverture des marchés alimentent le débat à son sujet.

La filière vaudoise du lait représente bien moins de 10% de la production suisse. Tendances: à la baisse! Visiblement, le canton de Vaud la délaisse, laissant la place à Fribourg et Berne.

La filière du lait vaudois en quelques chiffres (2007)

Nombre de vaches laitières recensées dans le canton de Vaud	36 079
Nombre d'exploitations produisant du lait	1 437

5.1 Les exploitations et la production de lait

Avec sept vaches pour 100 habitants, le canton de Vaud est juste en dessous de la moyenne suisse de huit vaches pour 100 habitants. Mais aujourd'hui, la tendance à ne plus trouver de vaches laitières dans les exploitations agricoles vaudoises s'affirme d'année en année. Cette évolution est la même pour les exploitations, qui n'étaient plus que de 1437 en 2008, soit 3,3% de moins par rapport à 2007 et -9,5% par rapport à 2006. Pourtant, si le nombre de vaches diminue, ce mouvement est bien plus lent que celui des exploitations. La taille moyenne des exploitations laitières vaudoises tend donc à augmenter: en 2008; une exploitation moyenne vaudoise a ainsi livré plus de 146 000 kg de lait contre un peu plus de 128 000 kg quatre ans auparavant.

La production laitière vaudoise totale baisse aussi, contrairement à la production nationale. En 2008, les producteurs vaudois ont livré 211 millions de kilos de lait, soit 6,2% de la production nationale, alors qu'en 2007 les Vaudois en avaient produit 213 millions de kilos. De son côté, la production suisse augmente rapidement et dépasse 4 millions de tonnes, dont 3,4 millions de tonnes sont commercialisées.

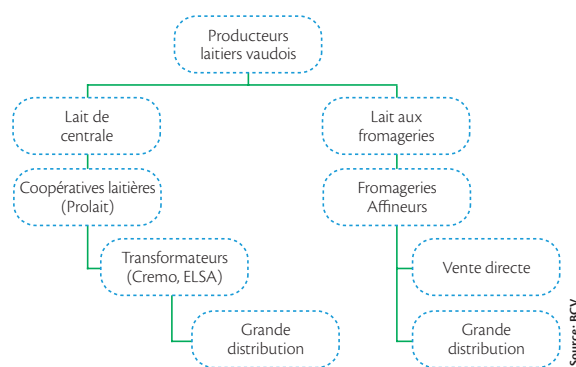
5.2 La distribution

Dans cette filière, il faut distinguer deux types de lait:

- Le lait de centrale distribué aux fédérations et aux transformateurs.
- Le lait distribué aux fromageries.

Cette distinction est mise en évidence dans la figure 4 ci-dessous.

Figure 4: Filières du marché laitier vaudois



Source: BGV

5.2.1 Les intermédiaires et les transformateurs

La société vaudoise de transformation du lait Swiss Dairy Food (SDF) ayant disparu du marché pour des raisons financières en 2002, il n'y a plus que trois transformateurs de grande taille du lait en Suisse romande:

- Laiteries Réunies de Genève (LRG);
- Estavayer Lait SA (du groupe Migros);
- Cremo SA.

La plupart des contrats de production vaudois, anciennement sous l'égide de SDF, ont été repris par Cremo SA. Mais les Vaudois passent d'abord par une fédération intermédiaire, Prolait, qui centralise l'achat et la vente de leur lait, ainsi que de celui des producteurs neuchâtelois et fribourgeois. Cette filière du lait de centrale fabrique tous les produits laitiers couramment achetés chez les grands distributeurs (yogourts, beurre, lait en brique ou mozzarella). Les LRG achètent pour leur part tout le lait provenant de l'ouest du canton.

5.2.2 Les fromageries

Le lait livré aux fromageries se distingue du lait de centrale par le fait qu'il est sans ensilage²⁵. Sa demande est à la hausse et la Confédération le subventionne plus fortement (15 centimes par litre), ce qui le protège quelque peu des effets des variations sur les prix. Cela est dû à l'augmentation de la fabrication de fromages AOC vaudois. Dans ce domaine, la production cantonale dans 48 fromageries a atteint 8000 tonnes pour le Gruyère AOC et 400 tonnes pour l'Etivaz. Ces fromages haut de gamme valorisent l'image du terroir et le savoir-faire vaudois.

5.2.3 Le prix de marché et les accords de libre-échange

La distinction entre les deux types de lait – le lait de centrale et le lait d'ensilage – est essentielle. En effet, le

prix payé aux producteurs par litre n'est pas le même selon les deux filières. En Suisse, le prix du lait de centrale (voir graphique 17 ci-contre) est en effet payé moins cher aux producteurs, en règle générale, que le lait destiné aux fromageries. Cette différence s'explique entièrement par l'aide financière que la Confédération apporte à la transformation du lait en fromage (3 centimes de prime pour le non-ensilage et 15 centimes pour la transformation en fromage).

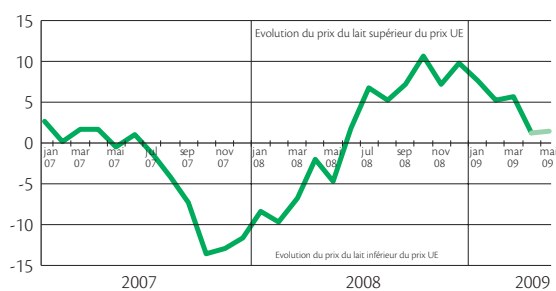
Ce graphique montre aussi que les prix moyens payés aux producteurs dans l'UE sont inférieurs aux prix payés en Suisse. Cela se vérifie depuis mai 2008, date à laquelle l'indicateur PSL est repassé au-dessus de la barre d'équilibre. Cela inquiète actuellement les spécialistes du marché laitier en raison du processus de sa libéralisation actuellement en cours dans notre pays. En effet, la question de savoir si le soutien de la Confédération pourra être maintenu dans le cadre d'un accord de libre-échange reste entièrement ouverte.

En effet, le marché laitier suit un schéma bien précis en réaction à l'offre et à la demande. En 2007, par exemple, le prix du lait a augmenté de manière importante en raison d'une offre déficitaire sur le marché international. Certains expliquent cela par une corrélation avec la hausse du prix du pétrole. Ce surprenant rapprochement serait lié au fait que la hausse progressive du prix du baril a entraîné une demande plus importante en énergies renouvelables et donc en bioéthanol. Par conséquent, les producteurs agricoles se sont tournés vers les productions de grandes cultures permettant de répondre à cette demande et ont négligé la production laitière.

Il reste que cette embellie de 2007 sur les prix a incité les producteurs de lait à augmenter massivement leurs livraisons. Ceci a eu pour conséquence de déséquilibrer le marché et donc d'entraîner une chute vertigineuse des prix (voir graphique 18) dont l'opinion publique a eu un écho l'été dernier avec des manifestations de producteurs en réaction à ce recul des prix.

Graphique 17: Evolution du prix du lait Suisse et UE

Indicateur PSL du prix du lait de centrale CH-UE

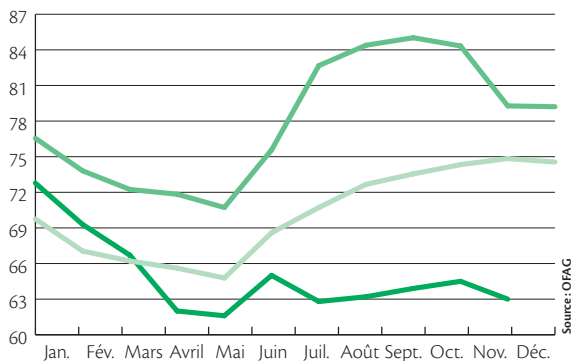


Cent./kg de lait

- Formule du prix: Ø-UE (LTO)+10% Swissness + Supplément lait transformé en fromage - CH-Prix du lait de centrale (OFAG)
- Formule du prix: Estimation PSL

Source: FPSL (Fédération des producteurs suisses de lait), rapport annuel. Note: L'indicateur de prix de la FPSL est la différence entre le prix du lait de centrale de l'OFAG et le prix calculé selon la formule de la FPSL (prix du lait UE x cours de change + 10% suisse + supplément pour le lait transformé en fromage). Un indicateur négatif signifie que le prix du lait suisse n'atteint pas la formule de la FPSL et que le prix à la production dans le pays est en position de faiblesse par rapport au prix du lait dans l'UE. Lorsque l'indicateur atteint la valeur 0, c'est que le prix suisse et le prix UE intégré dans la formule de la FPSL s'équilibrent. Un indicateur positif signifie que le prix du lait suisse est supérieur au prix calculé selon la formule de la FPSL.

Graphique 18: Evolution du prix du lait à la production (données suisses)



Moyenne suisse en ct./kilo

- 2009
- 2008
- 2007

Source: OFAG

Le comportement des producteurs pourrait montrer que le marché laitier est aujourd'hui un des marchés du secteur primaire le plus proche d'un système ouvert de concurrence parfaite. Le canton de Vaud a ainsi été aussi touché par les mouvements sur les prix de 2007, 2008 et 2009, mais ceux-ci n'ont pas eu les mêmes effets sur la production, qui a effectivement diminué de 3,2% ces quatre dernières années, passant de 219 millions de kilos commercialisés en 2004/05 à 212 millions en 2007/08²⁶.

5.3 La consommation

La consommation suisse de produits laitiers a, selon les dernières statistiques laitières suisses, augmenté dans tous les produits (boissons lactées, yogourts, beurre et fromages) sauf le lait lui-même, qui a vu une baisse de consommation de près de 5% entre 2003 et 2007, comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 : Evolution de la consommation de produits laitiers en suisse

En kg par an et par habitant	2003	2004	2005	2006	2007
Lait	81,4	80,8	79,1	79,0	77,7
Boissons lactées	4,6	6,1	7,8	8,5	8,5
Beurre	5,6	5,7	5,6	5,6	5,7
Fromages	19,9	19,7	19,7	20,0	20,8
Yogourts	16,2	15,6	17,8	17,9	18,2

Source : statistique laitière de la Suisse PSI

Pour conclure

Le « lait de centrale » est l'objet de toutes les attentions des observateurs de ce marché tant son évolution est, à l'heure actuelle, incertaine en termes de prix et de production. La composante « lait de fromagerie » de la filière laitière, dans laquelle le canton de Vaud se distingue, est beaucoup plus stable : elle est une diversification sur ce marché symbolique des produits du terroir demandés aujourd'hui par les consommateurs.

²⁵ Méthode de conservation au moyen de la fermentation lactique, de végétaux frais placés en silo.

²⁶ Dernière statistique de l'OFAG à disposition (Evaluation de données sur la production de lait, OFAG, Berne 2009).

6. La vitiviniculture

L'importance du second plus grand producteur de vins suisses diminue chaque année du fait de la baisse de sa production traditionnelle de chasselas. L'arrivée de nouveaux cépages ne freine pas la tendance, d'autant que la consommation de vin diminue en Suisse et que le canton n'exporte que 1 % de sa production.

Le canton de Vaud est le 2^e plus grand canton viticole suisse derrière le Valais. Il concentre un quart du vignoble national²⁷. Il se distingue notamment par la prédominance marquée des cépages blancs avec 40,5 % des plantations de raisin blanc suisse contre 30,7 % pour le Valais. Le canton compte aujourd'hui six régions viticoles distinctes, dont les trois principales se trouvent dans l'arc lémanique jusqu'à la frontière valaisanne pour le Chablais. Ce sont :

- La Côte, qui représente à elle seule 52,4 % de la surface viticole vaudoise ;
- Lavaux, 21,4 % ;
- Le Chablais, 15,4 %.

Les trois autres régions sont dans le Nord vaudois :

- Bonvillars, 5,1 % de la surface viticole vaudoise ;
- Les Côtes de l'Orbe, 4,4 % ;
- Vully, 1,3 %.

La vitiviniculture est moins concernée par le futur accord de libre-échange agricole (ALEA) et par ses mesures d'accompagnement, car elle affronte déjà la concurrence étrangère. D'autre part, la branche a pris des mesures pour la promotion du terroir et des produits vaudois dans la loi cantonale spécifique sur la viticulture de 1973.

6.1 L'encépagement

Dans le canton, l'encépagement²⁸ a évolué rapidement ces dernières années. La tendance à la baisse des cépages traditionnels s'est renforcée à partir de 2003 (voir tableau 8, page 40). Ainsi, les surfaces de deux des trois principaux cépages, soit le chasselas et le gamay, diminuent au profit de nouveaux cépages beaucoup moins cultivés jusque-là.

Cette diminution est due principalement aux mesures de reconversion appliquées par la Confédération. Mises en place pour neuf ans, elles prévoient de verser des subsides aux producteurs souhaitant introduire de nouveaux cépages dans leurs vignobles. Le but est de limiter la production de chasselas pour permettre aux vignerons de développer de nouveaux cépages autorisant des assemblages permettant ainsi d'élargir l'éventail de produits suisses à proposer aux consommateurs. Ainsi, grâce notamment aux mesures d'aides à la reconversion de la Confédération, les surfaces en chasselas sont passées de 70 % du vignoble vaudois en 1994 à 62 % en 2008.

Toutefois, la croissance des spécialités par rapport aux cépages traditionnels a ses limites. Les mesures de reconversion de la Confédération ont bien développé cette tendance, mais le canton de Vaud est resté largement en dessous des crédits mis à disposition des vignerons pour cette mesure (voir tableau 9, page 40).

Sur l'ensemble des vins du canton, le chasselas reste cependant le cépage vaudois par excellence.

6.2 La production et les stocks

La production de vins vaudois est restée stable ces cinq dernières années (2004 à 2008). Auparavant, elle avait eu tendance à baisser depuis 1994, comme le montre le graphique 19, page 41. La raison principale de cette diminution est liée à l'érosion des surfaces de cépages blancs. Leur production globale a diminué de plus de 8 % entre 1999-2003 et 2004-2008. Conséquence logique de cette diminution des blancs : une augmentation par paliers des cépages rouges (voir graphique 19, page 41).

Tableau 8: Evolution de l'encépagement vaudois

Cépage	Surfaces en ha						Evolution 1993-2008	
	1993	2004	2005	2006	2007	2008	en ha	en %
Chasselas	2704,1	2523,7	2471,7	2429,9	2391,2	2365,6	-338,5	-12,5 %
Pinot noir	441,9	513,2	514,4	515,1	515,6	516,3	74,4	16,8 %
Gamay	559,6	481,3	469,2	460,4	452,0	443,6	-116,0	-20,7 %
Gamaret	2,9	81,1	98,4	110,4	118,7	123,2	120,3	4148,3 %
Garanoir	2,8	69,8	81,7	90,5	97,1	101,8	99,0	3535,7 %
Chardonnay	20,0	34,8	35,3	35,3	37,2	38,2	18,2	91,0 %
Pinot Gris	20,0	27,8	28,6	29,5	31,1	32,6	12,6	63,0 %
Merlot	1,2	9,7	15,0	19,6	25,4	29,8	28,6	2383,3 %
Doral	0,0	4,8	7,2	11,2	15,4	16,7	16,7	n/a
Pinot blanc	7,5	14,5	14,8	15,1	14,5	14,5	7,0	93,3 %

Source: Registre cantonal des vignes

Tableau 9: Les mesures de reconversion de la Confédération

Année	Nombre de requêtes	Surface totale en ha	Crédit utilisé	Crédit réservé au canton de Vaud	Pourcentage de crédit utilisé par rapport au crédit total
2003	410	663	1 442 700	2 230 000	65 %
2004	180	34	737 200	2 688 000	27 %
2005	173	28	602 500	2 559 000	24 %
2006	172	28,7	652 690	1 785 000	37 %
2007	107	16,3	353 200	1 561 000	23 %
2008	70	13,9	292 800	1 116 000	26 %
2009 ²⁹	64	12,98	298 700	1 115 500	27 %
2010	48	9,94	224 550	1 115 500	20 %

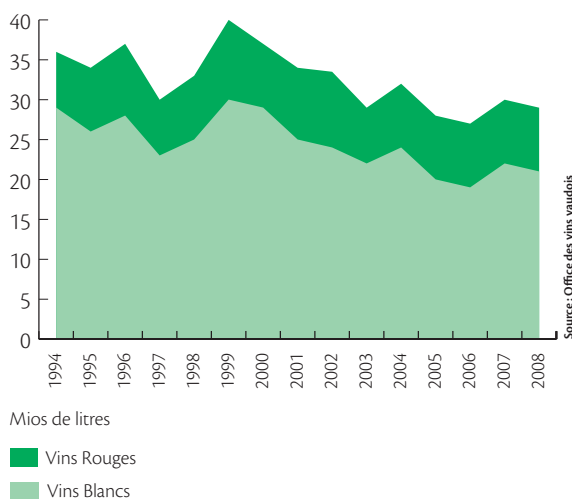
Source: Registre cantonal des vignes

27 Voir aussi l'Etude sur la vitiviniculture vaudoise de l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise (2005) disponible sur le site www.bcv.ch

28 Ensemble des cépages cultivés sur le territoire vaudois.

29 Les chiffres pour 2009 et 2010 sont en fonction des demandes d'ores et déjà déposées par les producteurs.

Graphique 19: Evolution de la production viticole vaudoise



Le rendement au sol selon le type de vin varie selon qu'il s'agit de blanc ou de rouge. La moyenne de ces quinze dernières années sur les rendements se monte à 0,91 litre au m² pour les blancs alors qu'il n'est que de 0,74 litre pour les rouges. La tendance à augmenter les cépages rouges accentue donc logiquement la baisse générale de la production.

Le Département cantonal de l'économie (DEC) avait un objectif avéré de stabilisation des stocks: atteindre 15 à 16 mois de consommation. Il a été atteint en 2008 avec 15,13 mois de consommation standard. Malgré ce chiffre encourageant, une pénurie pourrait survenir en cas de mauvaise récolte due à un aléa climatique, comme le montrent les chutes brutales de températures de 1997 ou la grêle dramatique de 2005 qui a ravagé le vignoble de Lavaux et touché les vendanges 2005 et 2006.

6.3 La consommation

La consommation de vin en Suisse baisse depuis vingt ans, passant d'une moyenne de 46 litres par an et par habitant entre 1991/95 à 38 litres entre 2001/2005. Cela est dû à l'évolution des habitudes de consommation et à l'arrivée sur le marché de boissons alcoolisées très populaires chez les jeunes. Les mesures étatiques contre l'alcoolémie au volant et les campagnes de prévention contre l'alcoolisme renforcent cette tendance.

Néanmoins les chiffres 2008 sont en demi-teinte pour les vins suisses. Les rouges indigènes gardent une bonne cote: leur consommation a augmenté de 0,8 % à 569 651 hl, mais celle des blancs diminue légèrement à nouveau à 509 867 hl (-0,8 %). Dans le canton de Vaud, qui suit la même tendance, on note une augmentation de la consommation de vins rouges de 3,4 % à 0,87 million de litres alors que la demande de vins blancs a diminué de 0,8 % à 222 millions de litres.

La filière viticole a beaucoup d'atouts pour valoriser sa production. L'image du terroir et des AOC vaudoises peuvent permettre aux vigneron du canton d'écouler leur production. Ce secteur d'activité repose essentiellement sur le marché suisse, car moins de 1 % de la production vaudoise est exportée.

Pour conclure

Les reconversions vers de nouveaux cépages et les nouveaux assemblages préservent l'image de la filière viticole vaudoise et lui permettent de s'adapter à l'évolution de la demande.

7. L'arboriculture

Le canton de Vaud est un des plus grands producteurs de fruits du pays grâce au développement de la culture fruitière intensive qui est une partie importante du secteur primaire vaudois.

Le canton de Vaud est en 3^e position des plus grands producteurs de cette filière, qui est largement dominée par le Valais et Thurgovie (46 % de la production totale suisse). A noter que Vaud fait exception pour la production de kiwis: les 17 hectares vaudois représentent 94 % de la surface plantée en Suisse de cet agrume.

Le territoire vaudois a trois types de vergers:

- Le **verger urbain** est situé dans les banlieues et les zones villageoises. Il est important en termes de production, mais impossible à analyser car le dernier recensement date de 1961. Il y avait alors 298 000 arbres fruitiers, un nombre qui serait resté relativement stable³⁰.
- Le **verger traditionnel** est composé principalement de petits groupes de cerisiers en campagne. Il est souvent remplacé par la culture fruitière intensive (voir ci-dessous). En termes de surface, il a régressé de 31 % entre 1981 et 1991, avant de se stabiliser. Lors du dernier recensement de 2002, on comptait encore 1277 ha de ce type de verger.
- La **culture fruitière intensive**: ce 3^e type de verger représente quelque 130 000 arbres sur une surface de 775 hectares et répartis dans près de 3000 exploitations; il concentre la culture professionnelle de fruits aussi divers que les abricots, les pommes, les prunes ou encore les poires.

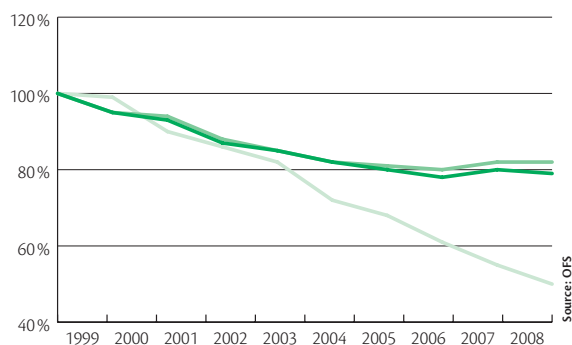
7.1 La production

Les surfaces de cultures fruitières ont constamment diminué ces dernières années (voir le graphique 20). Le plus fort recul concerne les poiriers qui, avec 8 % de la surface plantée, représentent avec les pommiers (82 % des surfaces arboricoles vaudoises), la plus grande part de la production cantonale de fruits. Les autres fruits (cerises, prunes, abricots, pêches, etc) se partagent les 10 % restants. Globalement, la production vaudoise de fruits en 2008 a atteint 24 200 tonnes pour les pommes et 1260 tonnes pour les poires sur l'ensemble du portefeuille de variétés.

Tout comme pour le cépage chasselas dans la viticulture (voir en page 40), la principale variété de pommes golden cultivée dans le canton, la golden delicious (33 % de la surface cultivée) a connu une diminution de surface de 70 hectares ces cinq dernières années. La variété gala (32 % de la surface cultivée), quelque peu plus chère que la golden, a maintenu sa surface alors que les cinq autres variétés ainsi que les poires ont vu leur surface baisser du fait de la baisse des prix à la production. Ceux-ci ont constamment diminué entre 2004 et 2008.

³⁰ Dans l'Annuaire statistique Vaud 2010, le nombre de 300 000 arbres fruitiers en verger urbain est indiqué.

Graphique 20: Evolution des surfaces fruitières vaudoises



En % par rapport à 1999

- Evolution totale en %
- Evolution pommes en %
- Evolution poires en %

7.2 La distribution

La production de fruits vaudois est écoulee principalement par de grandes coopératives comme la Fenaco, qui se charge de la conservation, du stockage et de la transformation, du conditionnement et de la revente aux distributeurs. La répartition artisanale pour cette filière ne représente qu'une part marginale de la production.

7.3 La consommation

Sur le marché intérieur, les Suisses consomment en moyenne 15 kg de pommes par an et par habitant (données 2007) et un peu moins de 4 kg de poires par an et par habitant. Puisque la production vaudoise n'est excédentaire que dans les pommes, cette filière bénéficie donc de possibilités d'écoulement de sa production et de débouchés importants sur le marché indigène.

Pour conclure

La production arboricole vaudoise a un bon potentiel de consommation en Suisse, notamment en ce qui concerne les pommes et les poires.

8. La culture maraîchère

La filière maraîchère vaudoise est principalement exploitée par des entreprises familiales. Les nouvelles technologies permettant d'industrialiser la production de légumes ont fait évoluer la production et la consommation dans l'ensemble du canton.

Depuis le début du 20^e siècle, le canton de Vaud cultive sa longue tradition maraîchère. Mais après avoir été 2^e producteur suisse après la Seconde Guerre mondiale, il occupe aujourd'hui le 5^e rang du pays, derrière les régions de Berne/Fribourg, Zürich/Schaffhouse, Argovie et Thurgovie, avec une surface correspondant à environ 13 % de la surface maraîchère suisse totale.

8.1 La production

Cette filière s'est surtout développée dans trois régions :

- Lausanne-Morges
- Yverdon-les-Bains
- Chablais

Le nombre d'exploitations a considérablement diminué mais les surfaces cultivées (voir tableau 10 ci-dessous) ont augmenté. Les exploitations se sont donc agrandies.

Tableau 10: Evolution des surfaces vaudoises de cultures maraîchères

Année	Nombre d'exploitations	Surface de plein champ en ha	Surface sous serre et tunnel en ha	Surface totale
1958	1363	799	3	802
1966	1052	744	6	750
1976	587	727	9	736
1986	429	708	30	738
1996	274	1056	32	1088
1998	271	1140	31	1171
2003	242	1130	45	1175
2008	216	1265	49	1314

Source: Office vaudois de la culture maraîchère

Mais le maraîchage vaudois reste le fait de petites entreprises de type familial. Moins de 14 % des exploitants dans cette activité disposent de plus de 5 ha à cultiver, alors que 45 % n'ont que des surfaces inférieures à 1 ha. De plus, les surfaces sous serre et sous tunnel³¹ avec installation de chauffage se développent, ce qui permet l'augmentation des cultures de tomates, concombres ou aubergines (sous serres) ainsi que salades et radis (sous tunnels).

En termes de valeur de production, malgré une légère baisse, la culture des légumes a été beaucoup plus stable que celle des fruits (voir graphique 21). En termes de prix à la consommation, ceux des légumes ont globalement augmenté depuis 1993. Et en termes de chiffres absolus, qui sont le point de repère le plus simple pour les consommateurs lors de leurs achats, une hausse du prix des fruits et légumes a moins d'impact qu'une hausse du prix de la viande.

Ce secteur est également concerné par la concentration des centres d'achat des grands distributeurs, une politique qui met en péril l'avenir des petites et moyennes entreprises maraîchères.

Graphique 21: Evolution de la valeur de production des cultures maraîchères



en milliers de CHF

■ Valeur de la production maraîchère (échelle de gauche)

— Valeur de la production arboricole (échelle de droite)

Pour conclure

La culture des légumes vaudois est marquée par une certaine stabilité en termes de valeur de production. Mais sa structure en petites unités familiales de production est menacée par la concentration des centrales d'achat des distributeurs.

9. La sylviculture

La sylviculture est une filière particulière du secteur primaire dont les entreprises forestières et les scieries ont subi les effets de deux tempêtes en 1990 et 1999.

Avec environ 126 000 ha de surface forestière, Vaud est le 3^e canton le plus boisé de Suisse, derrière les Grisons et Berne. En 2008, 68 % des forêts appartenaient à 402 propriétaires publics (Confédération, canton et communes) et, pour le solde, à un peu plus de 27 000 propriétaires privés.

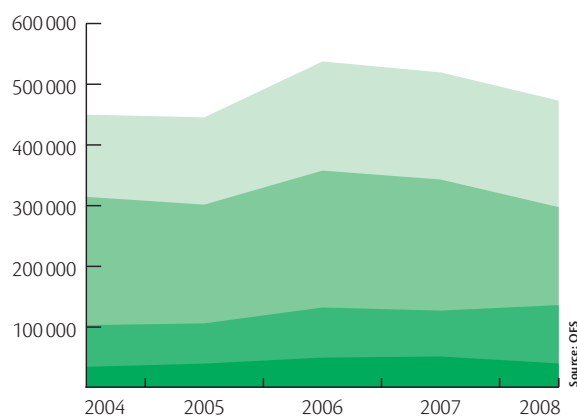
9.1 La production

Vaud est le deuxième producteur suisse de bois, les Grisons n'exploitant que très peu leurs surfaces. L'évolution du volume produit est illustrée par le graphique 22.

Cette production se répartit ainsi :

- Le bois de grume, soit l'arbre coupé et débranché vendu tel quel, soit à la scierie indigère soit à l'exportation.
- Le bois d'industrie, destiné à la fabrication de cellulose, de papier ou de panneaux de bois aggloméré ou de panneaux de fibres de bois.
- Le bois d'énergie, principalement utilisé sous la forme de bois de chauffage.

Graphique 22 : Evolution de la production vaudoise de bois



Volume en m³

- Total
- Bois de grume
- Bois d'énergie
- Bois d'industrie

Source: OFS

9.2 Les infrastructures

En 2007, le canton comptait 28 scieries bien réparties sur le territoire qui employaient 134 employés. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux du canton de Berne, qui compte 112 exploitations pour 690 employés.

Les scieries sont de quatre types:

- Les grandes installations avec un débit annuel supérieur à 25 000 m³ de bois (une dans le canton).
- Les scieries moyennes avec un débit annuel entre 5001 et 25 000 m³ de bois (3 dans le canton).
- Les petites scieries avec un débit annuel entre 401 et 5000 m³ de bois (18 dans le canton).
- Les micro-scieries avec un débit annuel inférieur à 400 m³ de bois (6 dans le canton).

Le nombre de scieries du canton de Vaud correspond aux investissements vaudois dans les entreprises forestières.

Les investissements bruts vaudois ne représentent en 2008 que 2,7% de ceux de l'ensemble du pays. Le tableau 11 permet une comparaison avec les autres cantons romands.

Tableau 11 : Investissements vaudois dans les entreprises forestières en comparaison romande

Canton	Investissements bruts (en milliers de CHF)	Investissements pour :					
		plans de gestion	routes et installations de desserte	ouvrages de protection	bâtiments d'exploitation	machines	autres dépenses
Vaud	1015	112	73	9	324	498	0
Valais	4240	51	441	1181	1835	682	50
Genève	240	100	140	0	0	0	0
Berne	7156	54	1376	914	1441	2758	613
Fribourg	1365	3	293	475	13	437	144
Neuchâtel	1063	271	252	0	423	115	1
Jura	1044	34	553	62	0	53	343

Source: OFS

11.3 Un secteur en difficulté

Les entreprises sylvicoles sont touchées par la situation sur les marchés internationaux, liée à la crise immobilière nord-américaine et par l'effondrement du marché de la construction en Europe, ce qui a créé des surcapacités de production. La baisse de la demande a pesé sur les prix, touchant d'abord les grandes scieries qui fournissent le marché international et qui ont réduit leur production. La demande intérieure est restée stable. Seule la sous-filière du bois d'énergie est épargnée, car sa demande est influencée par les marchés du développement durable et de l'énergie renouvelable.

Outre l'influence internationale, deux éléments naturels ont pesé sur l'économie vaudoise du bois ces derniers vingt ans. Tout d'abord, la tempête « Vivian » en 1990, puis celle de « Lothar » neuf ans plus tard. A peine redressée de la première, la sylviculture vaudoise a été durement touchée par la seconde: les destructions de bois par « Lothar » ont en effet correspondu au double d'une année d'exploitation normale.

Globalement, les entreprises forestières vaudoises sont déficitaires, car les charges d'exploitation sont structurellement supérieures aux recettes. En 2007, ce déficit a été de près de CHF 10 millions. Pour améliorer leurs résultats, les entreprises font des travaux spécifiques pour des propriétaires privés de forêts ou certaines communes. Ceci a permis de réduire leur déficit de 25 % en 2008.

Dans cette filière, l'évolution du prix du bois est une donnée essentielle. Le principal débouché provient du bois d'énergie, qui risque de faire l'objet d'une consommation croissante ces prochaines années au vu des nouvelles constructions plus respectueuses de l'environnement. L'exemple du projet Enerbois SA est intéressant. Cette société, fondée pour un projet commun entre Romande Energie et la scierie Zahnd, veut construire une centrale thermique à bois avec turbine à vapeur. Cette centrale pourra produire de l'électricité (28 GWh par an) qui sera injectée dans le réseau de la Romande Energie³².

Pour conclure

Hormis les grandes scieries, qui ont la taille critique, les petits établissements doivent faire face à des déficits chroniques. Le développement ces prochaines années du bois d'énergie peut stimuler cette sous-filière.

32 Plus d'information sur le projet sur le site <http://www.enerbois.ch/>

10. Conclusions

« Le paysan vaudois est un laboureur » notent les auteurs du dernier rapport de l'association Prométerre sur l'état de l'économie agricole vaudoise. Mais c'est aussi un paysan qui est à la croisée des chemins. En effet, un accord de libre-échange conclu entre la Suisse et l'UE confronterait plus violemment qu'aujourd'hui l'agriculture vaudoise à la concurrence étrangère. Il la forcerait à de réels efforts de restructuration.

Cette hypothèse, ainsi que celle de l'aboutissement du cycle de négociations de Doha de l'OMC, est pourtant celle qui a le plus de chances d'aboutir, même si le délai pour y arriver est encore inconnu. Les autorités politiques admettent que, dans ce cas, la libéralisation du marché agricole devrait être progressive et accompagnée.

Mais les délais pour une libéralisation totale des marchés agricoles dépendent aussi de l'UE. Si cette dernière maintient certaines restrictions sur les importations pour protéger son marché, la Suisse en fera de même. De plus, et si cette hypothèse se réalisait, le marché agricole ne serait jamais totalement libéralisé (il ne l'est d'ailleurs dans aucun pays), car le système de paiements directs introduit un biais public dans le marché. A noter encore que cette hypothèse de travail se réaliserait aussi si le projet d'accord de libre échange agricole (ALEA), dont le Conseil fédéral a décidé le lancement, se concrétisait.

Pour l'agriculture vaudoise, l'état des lieux réalisé dans cette étude permet de constater que :

- **la baisse de sa valeur ajoutée** peut essentiellement s'expliquer par la pression sur les prix payés aux producteurs ces dernières années, qui a entraîné une diminution de la valeur de production dans les principales filières du secteur primaire;
- **la consommation est certainement le point clé du développement agricole**, car seule une petite partie de la production agricole vaudoise est exportée. Les autorités vaudoises devraient donc anticiper les conséquences sur la consommation d'un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne, car la question se poserait alors de

savoir à quelles conditions, notamment de prix, la production étrangère pourrait être écoulee en Suisse. Ainsi, les conditions d'égalité de traitement entre producteurs suisses et vaudois d'une part et européens d'autre part pourraient avoir un impact important sur la production et la consommation helvétiques.

Il reste que les restructurations en cours et le dynamisme des producteurs et des différents autres acteurs du secteur primaire sont des signes très encourageants, aux niveaux suisse et vaudois. Les investissements dans de nouvelles structures induisent des économies d'échelle, et le regroupement de certaines exploitations permet de se rapprocher de la taille critique, ce qui va améliorer les capacités de production.

En l'occurrence et malgré de nombreuses questions encore ouvertes, les producteurs vaudois ont de bonnes cartes à jouer face à la concurrence étrangère. En matière alimentaire, le choix décisif des consommateurs ne se limite pas uniquement au seul prix. C'est en tenant compte de ces autres éléments que la production vaudoise doit se positionner tout en réduisant ses coûts afin de limiter au maximum la différence de prix avec la production étrangère.

Dans ces conditions, une forme de conclusion pourrait être ces quelques suggestions :

- **agir sur la structure des coûts**

Les coûts d'une exploitation vaudoise sont largement supérieurs à ceux d'une exploitation européenne (voir page 17). Certains coûts sont difficilement compressibles – les charges salariales, par exemple – mais d'autres pourraient être comprimés en restructurant et en consolidant le marché.

Les entreprises vaudoises sont trop petites et souvent suréquipées, ce qui engendre des coûts d'amortissement largement supérieurs aux moyennes de nos voisins européens. En regroupant des exploitations, on réduira les besoins et les coûts en infrastructures et en

équipements. Il faut cependant rester conscient que les handicaps topographiques et du morcellement du territoire par rapport aux conditions d'exploitation dans les pays voisins ou d'outre-mer engendrent des surcoûts qui ne sont ni compressibles ni susceptibles d'être l'objet de mesures de rationalisation.

- **Développer le marketing selon les acteurs et les filières**

Le marketing aura un rôle central dans la future stratégie agricole vaudoise. Dans le cadre des futurs accords de libre-échange avec l'UE et d'autres pays, l'agriculture suisse devrait adopter une stratégie de niche et pousser le côté « haut de gamme » de ses produits face à des produits européens moins chers certes, mais de masse.

Pour cela, les professionnels vaudois devront tenir compte de leurs forces et de leurs faiblesses (voir analyse SWOT, page 26). Ils devront aussi développer des stratégies communes entre les producteurs, les distributeurs et les autorités pour attirer de manière distincte les différents segments de leur clientèle.

- **Développer les activités annexes de diversification**

Pour compléter leurs actions marketing, les producteurs agricoles et les autorités doivent promouvoir dans les exploitations les activités annexes à l'agriculture. Ils ont plusieurs atouts pour augmenter leur chiffre d'affaires avec des opérations d'hébergement et de restauration.

- **Les tables d'hôtes**: cette activité simple à mettre en place permettrait d'augmenter les revenus de l'exploitation par un chiffre d'affaires annexe sans avoir de lourds investissements.

- **Les chambres d'hôtes**: avec des investissements plus substantiels, cette activité pourrait augmenter le chiffre d'affaires des exploitations.

- **Activités récréatives, week-end à la ferme**: outre les produits, cela permettrait de promouvoir les avantages et la beauté des paysages cantonaux et de favoriser cette nouvelle consommation à laquelle seules les exploitations agricoles peuvent répondre.

- **Immobilier**: la possibilité de générer des revenus immobiliers existerait en transformant certaines parties des exploitations en appartements à louer.

- **Attaquer le marché européen**

Certaines niches des marchés européens pourraient être ciblées par les producteurs vaudois en tenant compte des différences régionales de pouvoir d'achat. La promotion des produits agricoles vaudois devrait ainsi viser les régions de l'UE au pouvoir d'achat semblable à celui de la Suisse (l'Angleterre, le nord de l'Europe, la Scandinavie). Elle devrait aussi viser le consommateur « haut de gamme », à l'exemple de ce qui se fait pour le chocolat ou l'horlogerie. Le label suisse étant un gage de qualité et disposant d'une excellente image auprès du public, cette conquête est tout à fait possible.

Une entrée aussi ciblée pourrait se faire par le biais de la grande distribution ou par d'autres réseaux de ventes importants ainsi que par la mise en place d'un réseau de vente propre aux producteurs, avec des filiales locales de type « Swiss House ». Cette stratégie permettrait de faire connaître les produits vaudois dans les régions européennes intéressantes pour une niche de marché.

11. Sources

11.1 Bibliographie

- REVIRON Sophie, BARDET Loïc, Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises – rapport intermédiaire, Service cantonal de l'agriculture, Lausanne, 2009.
- SERVICE CANTONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION STATISTIQUES, Annuaire statistique du canton de Vaud, publication officielle cantonale, Lausanne, 2008.
- CHAPPUIS Jean-Marc, BARJOLLE Dominique et EGGENSCHWILER Christophe, L'agriculture dans son nouveau rôle , éditions Le savoir suisse, Lausanne, 2008.
- ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE, Rapport des 125 ans, Agora, Lausanne, 2006.
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE, Agriculture de montagne et économie alpestre dans le canton de Vaud , publication officielle de la Confédération, Berne, 1980.
- P. AEBY, A. BURRI, D. MORAND, P.-A. ODIET, W. REUST, P.A. VULLIOUD, A. WEHRLI & U. WIDMER Grande culture, Centrale des moyens d'enseignement agricole, Zollikofen, 1995.
- BROENNIMANN-BAUR Renate, MAURER Juerg, REINHARD Thomas, La production laitière, Centrale des moyens d'enseignement agricole, Zollikofen, 2004.
- BISE Hansjoerg, MUELLER Erwin, SCHNEEBLI Hans, VETTER Thomas, ZBINDEN Peter, La production animale, Centrale des moyens d'enseignement agricole, Zollikofen, 2000.
- GROUPE MINOTERIES SA, Rapport annuel 2008 du Groupe Minoteries SA, Granges-Marnand, 2009.
- SERVICE DES PUBLICATIONS FÉDÉRALES, Rapport du Conseil fédéral sur le développement du système des paiements directs, Service des publications fédérales, Berne, 2009.
- CREMO SA, Rapport annuel 2008 de Cremo SA, Groupe Cremo, Villars-sur-Glâne, 2009.
- PROMÉTERRE, Les possibilités de financement des institutions de crédit agricole, Prométerre, Lausanne, 2008.
- OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE VAUDOISE, Rapports 2007 et 2008, Prométerre, Lausanne, 2008 et 2009.
- Le marché vitivinicole vaudois, Observatoire BCV de l'économie vaudoise, Lausanne 2006.

BCV
Case postale 300
1001 Lausanne



www.bcv.ch